

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



1221^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 30 septembre 1963,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Kisselev (République socialiste soviétique de Biélorussie)	1
Discours de M. Wachuku (Nigéria).	6
Discours de M. Masumbuko (Burundi)	15
Intervention du représentant de l'Indonésie.	20
Interventions du représentant de l'Inde.	22-31
Intervention du représentant du Pakistan	26
Intervention du représentant de la Malaisie.	31

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. K. V. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [traduit du russe]: Notre session se réunit en un moment où il existe des perspectives réelles de voir se poursuivre la détente internationale. Le monde entier a poussé un soupir de soulagement lorsque, le 5 août de cette année, a été signé à Moscou le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Cette nouvelle a été accueillie avec joie par tous les peuples du monde. Le Traité de Moscou n'est pas seulement une manifestation de sollicitude pour la santé de l'humanité entière. Le Traité de Moscou est une preuve concrète que les Etats peuvent parvenir, dans l'intérêt de la paix générale, à des solutions concertées; c'est un succès de la politique de coexistence pacifique.

2. La question du choix entre la guerre et la coexistence pacifique est devenue le problème fondamental de la politique mondiale. La question est maintenant posée ainsi; ou bien continuer la "guerre froide", la course aux armements avec pour finir le déclenchement d'une guerre thermonucléaire, ou bien reconnaître universels les principes de la coexistence pacifique et l'édification, sur ce fondement, d'une paix solide. Il n'est pas douteux qu'en cette période de lourdes responsabilités que nous vivons, tous les peuples désirent la paix et non la guerre. Dans ces conditions, l'Organisation des Nations Unies doit faire tout son possible pour satisfaire les aspirations des peuples à la paix, ou tout au moins contribuer à leur satisfaction. Le Traité de Moscou est un premier pas fait dans cette direction, et déjà approuvé par plus de 100 Etats. Il est réjouissant de constater que le Secrétaire général de notre organisation, U Thant, qui a assisté à la signature du Traité de Moscou, a manifesté un intérêt immédiat devant cet événement.

3. Suivre résolument la voie indiquée par le Traité de Moscou est le devoir urgent de la présente session de l'Assemblée générale. La délégation de la Répu-

blique socialiste soviétique de Biélorussie constate avec satisfaction que la plupart des Etats se sont engagés ou s'engagent dans la voie de la coexistence pacifique et de la coopération. Nous sommes fiers qu'en tête du convoi de la paix, au milieu des banquises de la "guerre froide", se trouve le brise-glace puissant de l'Union soviétique.

4. La politique étrangère pacifique de l'Union soviétique, tendant à assurer la coexistence pacifique entre les Etats, correspond pleinement aux espérances et aux aspirations des peuples. L'Union soviétique, en présentant le seul programme raisonnable qui soit, celui de la coexistence pacifique, propose à tous les Etats de rivaliser non dans la course aux armements, mais dans le relèvement du niveau de vie des peuples, dans la construction de logements et d'écoles et non pas de rampes de lancement de fusées et de bases militaires, dans l'extension non de la "guerre froide", mais de l'échange mutuellement avantageux des produits commerciaux et des valeurs culturelles.

5. La tâche principale à laquelle doit se consacrer maintenant l'humanité éprise de paix est de conjurer la guerre thermonucléaire et de consolider la coexistence pacifique entre les Etats ayant des régimes sociaux différents. La République socialiste soviétique de Biélorussie, tout comme les autres pays socialistes, prend des mesures concrètes pour réaliser ce noble dessein.

6. Le Gouvernement de la Biélorussie socialiste est fidèle à la politique de coexistence pacifique proclamée par le grand Lénine. Nous comprenons que les contradictions existantes entre les Etats ne sauraient disparaître du jour au lendemain, car ce sont là des contradictions non pas artificielles mais réelles. Nous ne renoncerons jamais à notre idéologie socialiste et, comme par le passé, nous lutterons pour la réalisation des lumineux idéaux de l'humanité, c'est-à-dire une vie réellement libre au milieu d'une abondance de richesses matérielles et spirituelles. Mais nous ne songeons nullement à imposer par la force nos convictions à nos adversaires idéologiques. La libre volonté des peuples, et elle seule, doit, d'après nous, guider le navire de l'histoire vers les rives de la paix, du travail, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et du bonheur de toute l'humanité.

7. Le maintien de la paix générale est la condition primordiale et sine qua non du progrès de l'humanité. Les gouvernements de tous les pays doivent tendre leurs efforts afin d'éviter le déclenchement d'une nouvelle guerre et parvenir à la bannir à jamais de la vie de la société humaine. La seule voie sûre et certaine qui mène à ce but se trouve dans le désarmement général et complet, dont le programme a été exposé il y a quatre ans, du haut de cette tribune, par le chef du Gouvernement soviétique, M. N. S. Khrouchtchev [799^e séance^{1/}]. A l'heure actuelle,

^{1/} Comptes rendus officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Supplément, point 70 de l'ordre du jour, document A/4219.

c'est vers la réalisation de ce programme que sont fixées les pensées de centaines de millions d'hommes.

8. Le monde entier sait que l'Union soviétique s'efforce, sincèrement et logiquement, de parvenir au désarmement général et complet sous un contrôle international strict. Un accord adéquat aurait été signé depuis longtemps sans la résistance acharnée de certaines puissances occidentales dont la politique est encore dominée par des forces réactionnaires qui ont intérêt à maintenir la tension internationale.

9. Notre délégation a étudié attentivement le rapport du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement [A/5488], qui a été signé, avec quelques suspensions, cette année à Genève. Le Comité a déjà tenu des centaines de séances sans parvenir, pour le moment, à un résultat concret dans ses travaux. Les pourparlers ont toujours trait, comme par le passé, aux données initiales du problème du désarmement. Il appert des documents du Comité des dix-huit puissances que l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont, jusqu'à présent, des positions à ce point différentes concernant les articles fondamentaux du Traité sur le désarmement général et complet qu'ils n'ont réussi à parvenir à un accord sur aucun des problèmes fondamentaux à l'examen, malgré les efforts des pays socialistes et neutres visant à dégager des solutions acceptables pour tous.

10. L'accumulation d'armes mortelles continue, malheureusement, à un rythme rapide. Si l'Organisation des Nations Unies ne se montre pas capable d'arrêter ce processus il peut se produire un effondrement catastrophique qui coûtera la vie à des centaines de millions d'hommes et amènera la destruction de richesses matérielles et culturelles colossales. La course aux armements, dans quelque pays qu'elle se poursuive et quelle que soit son ampleur, empoisonne l'atmosphère internationale, sème la discorde, la suspicion et l'hostilité ouverte entre les Etats; comme une pierre au cou, elle entraine l'humanité vers le gouffre de la guerre en éloignant de la paix et de la concorde.

11. On sait que le problème du désarmement est discuté à l'Organisation des Nations Unies depuis déjà 17 ans. Ayant assisté personnellement aux 18 sessions de l'Assemblée générale, je dois constater avec amertume que, pendant cette période, les armements n'ont pas diminué d'une cartouche et les budgets militaires n'ont pas été réduits d'un dollar. Au contraire, les stocks d'armes classiques et nucléaires se sont dangereusement accrus et les budgets militaires ont atteint ces derniers temps un volume sans précédent.

12. Les représentants de nombreux Etats qui sont intervenus avant moi dans la discussion générale, entre autres les représentants de l'Union soviétique, du Brésil, de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie, de la Birmanie, de la Roumanie, de la Libye, du Cambodge etc., ont à juste titre accordé une grande attention aux problèmes du désarmement. Ils ont souligné avec inquiétude que la discussion de cet important problème dure déjà depuis de nombreuses années sans que l'on soit parvenu à quelque résultat concret que ce soit. Ils ont fait voir à juste titre que la voie du désarmement est la seule qui s'offre si l'on veut éviter une guerre d'extermination menée à l'aide de fusées nucléaires dont la menace pèse sur l'humanité. Des centaines de millions d'hommes déploient leurs efforts pour empêcher la guerre et brider à temps les forces déchaînées d'agression. Le désarmement n'est pas seulement une nécessité

vitale, c'est une tâche qu'il est vraiment possible de réaliser. Il a été justement dit que le chemin qui mène vers une paix sans armes n'est pas semé de roses et que seule la lutte tenace de millions d'hommes de tous les pays peut mener à bien cette tâche.

13. Nous constatons avec satisfaction que les dirigeants responsables des pays occidentaux sont de plus en plus nombreux à se prononcer en faveur de l'idée du désarmement. Nous nous félicitons de la déclaration faite, du haut de cette tribune, par le président des Etats-Unis, M. Kennedy, sur la possibilité de s'engager "sur le sentier difficile et escarpé qui mène vers le désarmement général" [1209^e séance]. Nous saluons également les déclarations en faveur du désarmement faites par les représentants d'autres pays et nous estimons que l'heure est propice pour passer des belles paroles aux belles actions.

14. Un bon moyen d'y parvenir a été indiqué par la nouvelle initiative de l'Union soviétique qui a proposé la convocation, pour le premier semestre de 1964, d'une conférence des chefs de gouvernement des pays qui font partie du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement [A/PV.1208, par. 130].

15. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie appuie également avec satisfaction les autres propositions constructives de l'Union soviétique, exposées devant l'Assemblée générale le 9 septembre de cette année, par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Andreï Andréyévitich Gromyko [1208^e séance, A/PV.1208, par. 137]. Il s'agit avant tout du fait que le Gouvernement de l'Union soviétique est disposé à accepter qu'une quantité limitée de fusées intercontinentales, de fusées anti-fusées et de fusées de défense restent à la disposition de l'Union soviétique et des Etats-Unis sur leur territoire, jusqu'à la fin de la troisième étape, c'est-à-dire de l'achèvement du programme entier du désarmement. Cette proposition est un nouveau pas au-devant des puissances occidentales; il témoigne du désir sincère de l'Union soviétique de bannir la guerre thermonucléaire de la vie de la société humaine. La délégation biélorussienne est convaincue que les adversaires du désarmement en Occident auront maintenant plus de mal à freiner un règlement acceptable pour tous du problème du désarmement s'ils ne veulent pas apparaître comme des adversaires d'une solution pratique de ce problème.

16. Les guerres et leur préparation engloutissent des réserves incalculables d'énergie humaine, pour, en fin de compte, les consacrer à semer la mort et la souffrance parmi les hommes et détruire les richesses matérielles. Les peuples désirent mettre fin à la course aux armements et en arriver au désarmement général et complet. C'est pourquoi l'élaboration d'un programme économique de désarmement^{2/} proposé par l'Union soviétique à la dernière session demeure un problème d'actualité dont la solution doit intéresser tous les Etats. Les peuples doivent connaître les avantages que l'humanité retirerait du désarmement.

17. Lorsque les moyens actuellement dépensés à des fins militaires pourront être affectés aux besoins pacifiques, l'humanité réalisera, dans un bref délai, des transformations gigantesques. Le niveau de vie des peuples s'élevera, l'évolution économique des pays

^{2/} Ibid., dix-septième session, Supplément, points 34 et 94 de l'ordre du jour, document A/5233.

peu développés sera accélérée, la faim et la misère disparaîtront, des maladies insidieuses seront maîtrisées, de nouvelles possibilités de progrès technique et scientifique se feront jour.

18. Notre délégation se fonde sur la prémisse que la guerre thermonucléaire n'est pas fatale, que le problème du désarmement peut fort bien être résolu si tous les Etats s'inspirent des intérêts supérieurs de l'humanité. Cela étant, nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit accorder une grande attention à l'élaboration pratique du programme économique du désarmement général et complet. Il est parfaitement évident que la réalisation de la proposition soviétique sur le blocage des budgets militaires ou, ce qui serait préférable, leur réduction, servirait aussi la cause de la paix.

19. Je déclare ici au nom du Gouvernement de la République socialiste soviétique de Biélorussie que notre république s'est prononcée et continue à se prononcer en faveur de la création de zones dénucléarisées en Afrique, en Asie et en Amérique latine, dans le bassin de la Méditerranée, dans la région du Pacifique, en Europe centrale et septentrionale, dans la région de la Baltique, dans les Balkans et dans d'autres régions. Aucune de ces propositions concernant les zones dénucléarisées est l'expression d'un noble désir de favoriser la cause du désarmement général et complet. Nous estimons que les zones dénucléarisées, juridiquement consacrées comme il convient, doivent recevoir la garantie des puissances nucléaires.

20. Les divergences de vues qui persistent dans le monde au sujet de la non-dissémination des armes nucléaires inquiètent le peuple biélorussien. L'Organisation des Nations Unies a adopté à ce sujet plusieurs résolutions valables, mais les événements prouvent que les résolutions, à elles seules, ne suffisent pas. Jusqu'ici les dangereux plans de la création des forces nucléaires multilatérales de l'OTAN continuent d'être à l'ordre du jour. Or, on sait que ces plans peuvent provoquer une réaction en chaîne. Vers 1970, de nombreux Etats auront les moyens techniques de produire leurs propres armes nucléaires. Il est difficile de surestimer les conséquences qu'aura pour le monde entier la dissémination de ces armes. Nous ne devons pas oublier qu'avec l'invention des armes nucléaires les moyens de destruction sont devenus des dizaines de milliers de fois plus efficaces.

21. Le peuple biélorussien connaît parfaitement les malheurs entraînés par la guerre. Du fait de la seconde guerre mondiale notre peuple a perdu 1,5 million d'hommes, sur une population de 10 millions, et plus de la moitié de ses richesses nationales. Il n'est guère de famille qui n'ait perdu l'un des siens pendant la guerre. Aussi le peuple biélorussien condamne-t-il résolument la course aux armements et la préparation d'une nouvelle guerre mondiale.

22. La paix est le bien de tous, un bien indivisible. Une paix solide est impossible tant que subsistent des foyers d'agression, de violence et d'injustice. La militarisation continue de la République fédérale allemande, cause d'instabilité en Europe, provoque l'inquiétude croissante du peuple biélorussien. Les accords universellement connus de Potsdam, signés le 2 août 1945 par les représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, sont ouvertement violés et foulés aux pieds. Ces accords étaient destinés à garantir l'évolution de l'Allemagne sur la voie d'une politique de paix et d'amitié entre les peuples. Ce n'est pas cette poli-

tique de paix et d'amitié, mais celle de préparation à une agression, que pratique un des deux Etats allemands, à savoir la République fédérale d'Allemagne, lorsqu'elle déclare ouvertement ne pas reconnaître les frontières fixées par les peuples lors de la guerre de libération contre l'hitlérisme. Lorsqu'elle réclame la mise à exécution des dangereux plans de création des forces multilatérales de l'OTAN, le premier souci de la République fédérale d'Allemagne est de posséder les armes nucléaires afin de retailler, grâce à elles, la carte de l'Europe. Seuls refusent de voir cela ceux qui se cachent la tête dans le sable de l'anticommunisme.

23. Certains observateurs occidentaux font d'ailleurs preuve de bon sens. Le journal conservateur anglais Sunday Express écrivait le 18 novembre 1962:

"Mettre l'arme nucléaire à la disposition de l'OTAN, c'est pratiquement la mettre à la disposition de l'Allemagne. Un grand nombre de ces armes se trouveront, en dernière analyse, sous le contrôle direct de généraux allemands. Or, les Allemands ont déclenché deux fois au cours de ce siècle une guerre d'agression. Ce serait folie de leur confier une arme épouvantable dont ils se serviraient pour satisfaire leurs prétentions et déclencher une nouvelle guerre."

Et cela, messieurs, c'est un journal conservateur anglais qui l'écrit.

24. S'efforçant d'obtenir des armes nucléaires par l'intermédiaire de l'OTAN, les revanchards de Bonn utilisent au maximum, dans ce but, leur alliance militaire avec la France. Le Gouvernement soviétique déclarait, le 5 février 1963, à ce propos:

"Quel que soit le procédé, direct ou indirect, par lequel la Bundeswehr s'assurerait la possession d'armes nucléaires, l'Union soviétique y verrait une menace directe à ses intérêts nationaux vitaux et serait contrainte de prendre sans délai les mesures indispensables que lui dicterait une semblable situation^{3/}."

25. Le peuple soviétique, qui a sacrifié sur l'autel de la victoire sur le fascisme des millions de vies humaines, prendra, de concert avec les autres peuples épris de paix, toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'armement atomique de la Bundeswehr.

26. L'armement atomique de la République fédérale d'Allemagne constituerait un grave danger pour toute l'humanité. L'expérience du XXème siècle en témoigne éloquemment. C'est pourquoi tous les peuples pacifiques doivent, pendant qu'il est temps, brider les revanchards ouest-allemands. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ne cache pas ses intentions agressives à l'égard de la pacifique République démocratique allemande. Il écarte toutes les propositions relatives à la conclusion d'un traité de paix allemand, il rejette le plan "Rapacki" sur la création d'une zone dénucléarisée au centre de l'Europe [697ème séance], dont l'actualité a été de nouveau soulignée ici le 23 septembre de cette année, par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Tchécoslovaquie, M. Vaclav David [1211ème séance]. La République fédérale d'Allemagne a été et demeure l'adversaire d'une entente sur les principaux problèmes internationaux; elle est l'adversaire de relations amicales entre les grandes puissances.

^{3/} Pravda du 8 février 1963.

27. Il est clair, aujourd'hui plus que jamais, que seule la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne, que les peuples attendent depuis 18 ans, pourra mettre un terme à la situation anormale qui règne en Allemagne occidentale et à Berlin-Ouest. La signature d'un traité de paix avec les deux Etats allemands, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, ainsi que la proclamation de Berlin-Ouest, ville libre, répondrait aux intérêts fondamentaux non seulement des peuples européens, mais de ceux du monde entier.

28. Animé du désir d'assurer la paix générale, le Gouvernement de la République socialiste soviétique de Biélorussie appuie fermement les propositions de l'Union soviétique visant à assainir les relations entre les Etats et à rétablir entre eux la confiance. Le Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires signé à Moscou est un heureux présage des modifications radicales du climat international qu'exigent les peuples. Le Traité n'a pas éliminé le danger d'une guerre, il n'a pas mis fin à la course aux armements, il ne garantit pas la sécurité; mais il indique la voie à emprunter si l'on veut sauvegarder les intérêts fondamentaux de l'humanité.

29. Suivre cette voie signifie avant tout conclure un pacte de non-agression entre les Etats signataires du Traité de Varsovie et les pays membres du Traité de l'Atlantique nord; c'est adopter des mesures radicales pour prévenir les attaques par surprise et diminuer les effectifs militaires étrangers stationnés sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande. La mise en œuvre de ces mesures constituerait un important préalable pour une entente sur le problème fondamental — le désarmement général et complet.

30. Tenant compte de l'importance des mesures propres à réduire la tension dans les relations entre Etats, notre délégation appuie la proposition faite le 25 septembre de cette année, au nom de la République populaire roumaine, par le Ministre des affaires étrangères, M. Manescu, d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session la question suivante: "Mesures à prendre à l'échelon régional en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents." [A/5550/Add.2.]

31. Le Traité de Moscou a créé des conditions indispensables pour éviter la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Afin de mettre réellement l'espace extra-atmosphérique au service des grandes tâches de progrès accomplies dans l'intérêt de toute l'humanité, de nouvelles mesures constructives sont nécessaires. De l'avis de la délégation biélorussienne, la dernière proposition de l'Union soviétique offrant de s'entendre pour interdire la mise sur orbite d'objets porteurs d'armes nucléaires [1208ème séance, par. 184 et 185], constitue une contribution essentielle à la transformation de l'espace extra-atmosphérique en un domaine de paix et de coopération. Nous appuyons pleinement cette proposition dictée par le souci du bien-être de toute l'humanité.

32. L'année écoulée n'a pas apporté la réalisation complète des principes de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Près de 70 territoires, avec une population d'environ 50 millions d'hommes subissent encore l'esclavage colonial. Les colonisateurs, afin de continuer le pillage et l'exploitation de la popu-

lation des colonies, s'efforcent de freiner par tous les moyens le mouvement irrésistible des peuples vers la liberté et l'indépendance. Voulant s'adapter aux exigences de notre époque, les colonisateurs recourent largement, pour maintenir leur domination, à des méthodes néo-colonialistes mieux conçues. L'arsenal du néo-colonialisme contemporain est riche en méthodes et procédés des plus variés. La politique de "diviser pour régner" y voisine avec la politique d'"unir pour dominer". La volonté de la population des colonies est falsifiée à l'aide d'"élections" truquées; des fantoches sont hissés au pouvoir; les conflits entre les nations et entre les tribus sont exacerbés.

33. Les méthodes de terreur et d'oppression continuent de s'épanouir, comme par le passé, à l'égard de la population autochtone. Les colonisateurs portugais et sud-africains ont acquis dans ce domaine une "célébrité" toute particulière. Les colonies du Portugal représentent 30 fois la superficie de la métropole. Le régime de Salazar continue de mener en Angola une sanglante guerre coloniale appliquant à la population autochtone une politique de génocide et de "terre brûlée". Ces méthodes de guerre infâme sont de plus en plus largement utilisées au Mozambique, en Guinée portugaise, aux îles du Cap-Vert et dans d'autres colonies. L'Hindustan Times du 28 mars 1963 écrivait que le nombre d'Africains tués par les troupes portugaises pendant les dernières années dépassait 100 000. Ainsi, nous sommes en présence d'un véritable génocide.

34. Il est évident que, sans l'appui des pays qui sont à la tête de l'OTAN, Salazar ne serait pas capable de poursuivre la lutte contre le peuple angolais. Nous estimons que l'Assemblée générale doit prendre les sanctions les plus fermes contre les colonisateurs fascistes du Portugal.

35. Nous observons une situation analogue en République sud-africaine. La question du conflit racial en Afrique du Sud provoqué par la politique d'apartheid, c'est-à-dire par la domination du colonialisme blanc sur la majorité des habitants du pays, a déjà été discutée 11 fois à l'Organisation des Nations Unies, et 27 résolutions ont été adoptées en vue de contraindre le Gouvernement sud-africain à mettre fin à la politique de discrimination raciale.

36. Mais quelle attitude a prise le Gouvernement de la République sud-africaine à la suite de ces résolutions? Dans son message de nouvel an, le 31 décembre de l'année dernière, M. Verwoerd, premier ministre de la République sud-africaine, s'en est pris violemment à l'Organisation des Nations Unies, déclarant notamment:

"L'Organisation des Nations Unies est surchargée de pays "diminutifs" qui font pratiquement la loi partout où cela leur plaît."

Bien entendu, il avait en vue les pays d'Afrique et d'Asie. Et il poursuivait comme suit:

"La République sud-africaine, avec la plupart des pays de réputation bien établie, a appris à ne pas prendre au sérieux l'Organisation des Nations Unies."

37. Nous exigeons que l'Organisation des Nations Unies ramène à la raison ce raciste qui dépasse les bornes. On ne saurait tolérer davantage que 11 millions d'Africains, représentant plus des trois quarts de la population sud-africaine, souffrent de la terreur et d'une cruelle oppression nationale.

38. La délégation de la Biélorussie s'est toujours prononcée et continue de se prononcer pour que soit résolument condamnée la politique raciste du Gouvernement de la République sud-africaine, qui foule aux pieds les plus élémentaires principes d'humanité et de justice, et elle insiste pour l'application, contre ce pays, de sanctions allant jusqu'à la rupture des relations diplomatiques et commerciales.

39. Le peuple biélorussien est convaincu que l'heure du colonialisme est définitivement passée. Cette certitude se fonde notamment sur l'unité avec laquelle les pays d'Afrique, dont sont solidaires toutes les forces anticolonialistes, luttent et sont résolus à lutter pour la mise en œuvre des décisions adoptées à la conférence historique des chefs d'Etat et de gouvernement des pays africains, réunis en mai 1963 à Addis-Abéba. La délégation de la Biélorussie affirme ici son entière solidarité avec le mouvement de libération nationale.

40. Nous appuierons partout toute mesure efficace contre les colonialistes et qui est dans l'intérêt du droit souverain des peuples à un développement politique et économique indépendant. Nous exigeons que, d'ici à 1965, toutes les traces des honteux régimes colonialistes soient définitivement effacées de la surface du monde. L'anéantissement du colonialisme permettra aux peuples politiquement indépendants d'unir leurs forces dans la lutte pour l'essor et l'indépendance économiques.

41. Les événements qui se sont déroulés ces derniers mois au Viet-Nam du Sud ont attiré l'attention générale et provoqué l'indignation de l'opinion mondiale. Le monde entier sait que le régime sanglant de Ngo Dinh Diem a transformé ce pays en un énorme camp de concentration. Violant grossièrement les règles du droit international pour chercher à écraser la lutte des peuples du Viet-Nam du Sud pour l'indépendance nationale, la démocratie, la paix et l'unification du pays, le régime de Ngo Dinh Diem bombarde la population pacifique, utilise des substances toxiques, et détruit les plantations de riz des paysans. Dans les prisons du Viet-Nam du Sud s'entassent environ 350 000 détenus, au nombre desquels plus de 6 000 enfants. Des dizaines de milliers de personnes innocentes ont été tuées.

42. La liste des crimes de la clique antipopulaire de Ngo Dinh Diem s'est complétée ces derniers mois par de nouveaux actes de répression et de terreur sanglante. Cette fois-ci, le dictateur de Saigon s'est déchaîné contre le clergé bouddhiste. Voici comment un journal bourgeois français, Combat, dans son numéro du 26 août 1963, décrit les répressions bestiales organisées par les forces armées et la police contre les bouddhistes :

"Ils ont pillé les sanctuaires, au sens littéral du terme. Ils ont profané les autels. Ils ont frappé les moines, les ont enchaînés, les ont jetés dans des camions et les ont amenés dans des cimetières, les traitant plus mal que le bétail qu'on mène à l'abattoir. Pour justifier leurs actes de profanation à l'égard du bouddhisme, une religion qui compte 2 000 ans d'existence et à laquelle appartient la presque totalité de la population, Ngo Dinh Diem a prétendu que le clergé bouddhiste avait partie liée avec le communisme."

43. Le monde entier sait dans quel but Ngo Dinh Diem a déchaîné sa répression contre les bouddhistes. La terre brûle sous les pieds de ce bourreau de Saigon.

Le peuple du Viet-Nam du Sud veut absolument se libérer des chaînes que lui a imposées cette clique d'aventuriers néfastes. Ngo Dinh Diem sévit féroce-ment pour conserver le pouvoir et maintenir son régime pourri. Mais la terreur est impuissante contre un peuple assoiffé de liberté et de démocratie. Le peuple vietnamien exige la cessation de l'ingérence des Etats-Unis d'Amérique dans ses affaires intérieures. Il exige la cessation de l'aide économique et militaire fournie à la clique de Ngo Dinh Diem.

44. La République socialiste soviétique de Biélorussie condamne résolument la répression dirigée contre la population pacifique du Viet-Nam du Sud et appuie le peuple vietnamien, qui réclame légitimement la réunification pacifique du pays, le retrait immédiat des forces américaines de son territoire et l'octroi au peuple vietnamien de la possibilité de choisir librement son destin.

45. L'expérience historique montre que l'heureux développement de relations commerciales et économiques n'est possible que si la situation internationale est stable et lorsque règne une paix durable. Des échanges commerciaux et économiques actifs entre Etats sur le principe de l'égalité et de l'avantage commun créent les conditions nécessaires pour le raffermissement de la paix et la solution pacifique des problèmes internationaux litigieux. Le chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, parlant en mars 1958 déclarait :

"Le commerce n'a pas seulement une valeur économique. Le commerce est la manière la plus normale d'établir de bonnes relations entre les Etats. Les liens commerciaux et économiques créent des conditions favorables pour raffermir les liens politiques entre les pays."

46. Il est indéniable que l'expansion du commerce, notamment entre des pays à régimes sociaux et économiques différents, de même qu'entre pays se trouvant à des stades divers de développement économique, revêt une grande importance pour le progrès et l'élévation du niveau de vie de tous les peuples, favorise le raffermissement de la paix et constitue l'un des moyens les plus sûrs d'accélérer le rythme de développement de l'économie des pays moins développés, qui se sont tout récemment libérés des chaînes politiques du colonialisme.

47. Entre-temps, la situation créée dans le monde en matière d'échanges et de coopération économiques ne peut être considérée à l'heure actuelle comme satisfaisante. Jusqu'à présent il existe toujours des groupements commerciaux et politiques isolés qui font preuve de discrimination à l'encontre des Etats qui n'en font pas partie. Sur la coopération économique plane comme un sombre nuage la dangereuse doctrine de l'anticommunisme, qui porte un grave préjudice aux échanges amicaux, entre les peuples, des fruits de leur travail. Peut-on vraiment tenir pour normale une situation dans laquelle les partenaires commerciaux refusent de remplir les obligations qu'ils ont souscrites, et sacrifient au monstre aveugle de l'anticommunisme les intérêts économiques de leurs peuples? Malgré les revendications des milieux commerciaux des pays occidentaux, les forces réactionnaires s'efforcent de limiter le commerce avec les pays du camp socialiste.

48. Les peuples n'ont pas besoin de commerce en général, mais d'un commerce mutuellement avantageux, sans discrimination, sans barrières politiques,

économiques et administratives artificielles, dans le respect d'une souveraineté complète des parties à l'exclusion de toute ingérence de l'un dans les affaires intérieures de l'autre. L'Organisation des Nations Unies a exprimé le désir des peuples en décidant de convoquer une conférence internationale sur le commerce et le développement [résolution 1785 (XVII)]. Les peuples attendent que cette conférence marque un tournant en vue d'un règlement du commerce international. Il est de notre devoir à cette session de contribuer à ce que ce tournant se produise véritablement dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

49. A présent que sont ouvertes les perspectives d'une collaboration plus étroite entre tous les pays, il est indispensable d'isoler les forces de la réaction, qui font obstacle à la coexistence pacifique des peuples. Dans ces conditions, un rôle important et plein de responsabilité incombe à l'Organisation des Nations Unies, qui doit travailler notablement mieux, plus efficacement et plus activement.

50. Il est impossible d'admettre que l'Organisation des Nations Unies se transforme soit en un appareil d'enregistrement passif des événements internationaux, soit en un instrument d'un quelconque groupement qui l'utiliserait dans ses propres intérêts. L'Organisation des Nations Unies a été créée au bénéfice de tous les peuples, et elle doit refléter les aspirations de tous les peuples.

51. L'universalisation totale de l'Organisation des Nations Unies serait un pas important vers l'amélioration de son activité. Il est intolérable que la République populaire de Chine continue d'être tenue à l'écart de toute participation à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous prononçons catégoriquement pour le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale doit expulser de ses rangs les représentants de Tchang Kai-shek, qui, en dehors d'eux-mêmes, ne représentent personne.

52. La coexistence pacifique impose des obligations égales à tous les Etats, grands et petits, bien que les grands Etats portent une responsabilité particulière devant l'histoire. L'une des exigences fondamentales de la coexistence pacifique est le respect de la souveraineté des Etats et les droits des peuples à choisir librement tel ou tel système politique et social.

53. Malheureusement, cette exigence est fort loin d'être satisfaite par tous les pays. Les conflits tragiques qui se produisent dans le monde et maintiennent un état de tension viennent sans cesse nous le rappeler. Notre organisation doit tirer un enseignement des événements de l'année dernière, lorsque la méconnaissance, par une grande puissance, des droits souverains d'un petit pays a placé le monde au bord de l'abîme d'une guerre thermonucléaire généralisée.

54. A ce propos, la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie attire une fois de plus l'attention de l'opinion publique mondiale sur les manœuvres dangereuses que l'on mène à l'égard du peuple cubain. Les événements confirment que l'on ne se borne pas à des déclarations provocatrices dirigées contre Cuba, telle que la déclaration récente de "American Legion" à Miami, mais qu'il est aussi perpétré des actes qui portent atteinte à la souveraineté de Cuba et à ses droits. Nous sommes convaincus que les événements forceront les adversaires de Cuba à comprendre qu'en fin de compte, tous les

actes de subversion et de discrimination contre la révolution cubaine sont vains, car celle-ci jouit de l'appui de tous les peuples.

55. La voie choisie par Cuba pour son développement et ses réformes sociales est du domaine des affaires intérieures du peuple cubain, et nul n'a le droit d'intervenir dans ce domaine. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie exige en conséquence que l'on mette fin aux actes d'agression économique et militaire contre Cuba.

56. Le peuple de Biélorussie croit profondément dans les grandes capacités de la raison humaine. Les changements favorables, que connaît aujourd'hui le monde, ont divisé l'humanité entière en une majorité écrasante de partisans de la paix et du progrès et une misérable poignée de politiciens enragés qui, comme des scorpions, sont prêts à tuer et à se tuer ensuite.

57. Il est du devoir de tous les honnêtes hommes d'isoler les forces d'agression et de guerre et de renforcer la coexistence pacifique entre les peuples, grâce à laquelle l'humanité pourra résoudre tous ses problèmes. La raison nous invite à faire preuve d'une grande patience, d'une grande retenue, d'un grand désir de coopération, d'un grand souci du sort du monde entier.

58. Le devoir de l'Organisation des Nations Unies et le devoir de tous les peuples est d'empêcher une nouvelle guerre mondiale et d'assurer la coexistence pacifique.

59. M. WACHUKU (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je tiens avant tout à vous féliciter de votre élection si méritée à ces hautes fonctions de notre grande organisation et à féliciter également les vice-présidents et les membres du bureau de l'Assemblée générale. Je vous connais, Monsieur le Président, depuis trois ans maintenant, et je suis sûr que l'Organisation, l'Assemblée et ses travaux, seront admirablement dirigés et je suis convaincu aussi que l'Assemblée, en cette dix-huitième session, fera œuvre utile.

60. Je désire rendre aussi hommage au Secrétaire général et au personnel de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la session qui vient de prendre fin, nous avons connu des heures d'angoisse; de fait, il y eut un moment où nous avons pu nous demander si le monde n'était pas au bord de l'anéantissement total. Cependant, grâce à l'heureuse intervention du Secrétaire général et de membres de cette grande organisation, grâce aussi à la bonne volonté et au bon sens qui ont prévalu et au fait que les deux plus puissants Etats de cette organisation, faisant preuve d'un grand sens politique et conscients des vœux ardents de tous les hommes et femmes du monde, se sont montrés à la hauteur de leurs responsabilités, le désastre a pu être écarté. Je pense que nous devons tous nous féliciter d'avoir prouvé que nous étions capables, en tant qu'êtres humains, de nous arrêter à temps et de nous écarter du gouffre béant dans lequel nous avons failli tomber.

61. Demain, le 1er octobre 1963, marquera le troisième anniversaire de l'indépendance de la Nigéria, Etat africain libre et indépendant du XXème siècle. En ce jour également, la Nigéria deviendra une république et par conséquent changera de statut, mais non pas nécessairement de stature.

62. Bien qu'il y ait seulement trois ans que la Nigéria est une nation indépendante de l'Afrique du XXème

siècle, elle n'est pas aussi jeune que cela. Cette partie du continent africain qui s'appelle Nigéria possède une tradition et un héritage culturel qui remontent à plus de 2 000 ans, et c'est la raison qui explique que ce pays soit parvenu à l'indépendance avec une certaine maturité et un certain réalisme qui le guident dans la conduite de ses affaires.

63. Du fait même de cette indépendance et de son nouveau statut, la Nigéria aura naturellement, pour remplir le rôle que lui donne le destin sur le continent africain, à repenser ses principes et à réexaminer l'œuvre des trois années écoulées afin de se faire une idée nette de l'orientation qu'elle doit donner à ses actes. Par conséquent, à cette dix-huitième session de l'Assemblée générale, avant d'entamer la discussion des problèmes urgents qui se posent à nous autres Africains, il est peut-être nécessaire de rappeler à cette assemblée le rôle que notre pays a joué au cours de ces trois années en tant que Membre de l'Organisation, les principes qui l'ont guidé dans ses décisions et de montrer comment il a ainsi appliqué les principes énoncés, le 7 octobre 1960, à la 893ème séance, par le Premier Ministre de la Fédération de la Nigéria, Alhaji Sir Abubakar Tafawa Balewa.

64. Depuis trois ans, la Nigéria joue un certain rôle dans les affaires internationales et mondiales à la mesure de ses ressources et de sa compétence. Elle joue aussi dans les affaires africaines un rôle dont les répercussions ont dépassé les frontières de l'Afrique. La Nigéria envisage l'avenir avec espoir et confiance.

65. Je tiens à dire ici que la Fédération de la Nigéria, ayant accepté les obligations que lui impose la Charte, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour s'en acquitter honorablement et honnêtement. La Nigéria a essayé, comme l'histoire le prouve, de remplir toutes les obligations que sa qualité de Membre de cette organisation lui imposait.

66. Fidèle à la déclaration faite par mon Premier Ministre le 7 octobre 1960, à l'occasion de l'admission de la Nigéria à l'Assemblée générale et à cette organisation, nous avons fait connaître nos opinions et exprimé nos vues, chaque fois que cela a été nécessaire, avec fermeté et conviction. Puis-je rappeler à l'Assemblée que notre premier ministre a déclaré à cette occasion: "Chaque représentant devrait être assez fort pour résister à toute tentative visant à les détourner du chemin de la vérité tel qu'il le conçoit." [893ème séance, par. 200.] Depuis lors, la délégation nigérienne à l'Assemblée générale n'a jamais hésité à dire la vérité, telle qu'elle la concevait, sans crainte, catégoriquement mais poliment, encore que notre politesse ait pu quelquefois être blessante pour certains.

M. Tarazi (République arabe syrienne), vice-président, prend la présidence.

67. Il faut maintenant que je fasse une déclaration à propos de certaines rumeurs qui circulent au sujet des Etats africains. J'ai entendu dire que les Etats africains sont venus à la dix-huitième session pour saper cette organisation. Je tiens à affirmer catégoriquement que cela est faux. Il est exact, certes, que depuis la dix-septième session de l'Assemblée, certains changements ont eu lieu, et les Etats africains ont pris diverses mesures pour amener certains Membres de l'Organisation à reconnaître les faits tels qu'ils sont et les changements survenus dans notre monde. Mais cela ne signifie pas pour autant

que les pays africains, ou mon propre pays, aient décidé de saper l'Organisation. Puis-je rappeler encore à cette assemblée la déclaration faite par notre Premier Ministre le 7 octobre 1960, jour de l'entrée de la Nigéria à l'Organisation? Je ne laisserai pas longuement la patience des Membres de l'Assemblée, mais cela figure dans le recueil des comptes rendus des séances plénières de cette année-là.

68. Tout en précisant qu'il pensait que l'Organisation des Nations Unies était "peut-être le seul moyen efficace d'instaurer la paix dans le monde", le Premier Ministre ajoutait plus loin:

"Je ne crois pas qu'aucun des pays qui ont joué un rôle dans la création de cette organisation ait jamais eu l'intention d'en faire une arène où les politiques partisans pourraient se donner libre cours à l'échelon le plus élevé et où les différends idéologiques feraient passer au deuxième plan l'objectif essentiel qui est d'assurer la paix entre les nations et la stabilité dans le monde entier." [Ibid., par. 198.]

69. Il ressort de cette déclaration que, bien que nous reconnaissons l'Assemblée générale des Nations Unies et que nous lui apportons notre soutien, il est certains faits qu'il faut aussi reconnaître, notamment que cette organisation n'est pas le lieu où jouer une politique partisane, ni le lieu où introduire des conflits idéologiques. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour être l'un des instruments du désarmement et du maintien de la paix. Après la première guerre mondiale, les nations, dans un effort pour protéger la paix du monde et obtenir le désarmement, avaient créé la Société des Nations. Malheureusement, la mauvaise foi a détruit cette organisation, et l'homme a tiré d'amères leçons de la disparition de millions d'êtres humains dans de nombreux pays. Un autre effort a été tenté et ce fut la création de l'Organisation des Nations Unies. Or il s'agit ici de poursuivre sans cesse les efforts pour maintenir la paix dans le monde. On aurait pu penser que l'homme, après tant de souffrances, réfléchirait à deux fois avant de conduire l'humanité à l'abîme. C'est la raison pour laquelle mon premier ministre a fait cette déclaration le jour même où la Nigéria a été admise dans cette organisation.

70. En Afrique, nous considérons l'Organisation des Nations Unies comme l'une des meilleures institutions qui ait été créée par l'homme moderne pour réunir les Etats et rallier l'opinion publique internationale et permettre ainsi au monde entier de disposer chaque année d'un centre où échanger des idées et connaître la façon de penser des diverses parties du monde. Peut-être les opinions exprimées ici semblent-elles passer inaperçues, mais tôt ou tard quelqu'un, dans un lieu quelconque du monde, tiendra compte de bien des choses qui ont été dites ici. Même si l'Organisation des Nations Unies ne sert qu'à nous permettre d'épancher notre bile et de donner libre cours à une énergie qui aurait pu se manifester de façon plus dangereuse, l'Organisation aura fait œuvre utile. Je suis convaincu que tous les Etats africains se félicitent de l'existence d'une telle institution parce que celle-ci les aide à atteindre les objectifs que les Etats africains, et d'autres Etats faibles et jeunes, se sont fixés.

71. Cette rumeur à laquelle j'ai fait allusion vient de ce qu'on a dit que les Etats africains veulent expulser l'Afrique du Sud et le Portugal des Nations Unies. Je puis dire catégoriquement que, pour autant

que je le sache, les Etats africains sont des Etats raisonnables qui envoient à l'Assemblée des représentants sensés. Certes, les Etats africains veulent exercer la pression la plus forte possible sur ces deux pays pour les faire revenir à la raison, mais je n'ai connaissance d'aucune décision positive prise pour expulser ces deux Membres de l'Organisation. Leur expulsion ne servirait de rien. Cela ne serait qu'une perte de temps. Il vaut mieux les amener ici et continuer de leur administrer le fouet jusqu'à ce qu'ils aient appris leur leçon. Les jeter dehors en pénitence ne ferait que les soulager d'un fardeau qui est très réel pour eux. Si les membres d'une organisation ne veulent pas se plier aux règles qu'elle impose, la seule façon de leur rappeler leur devoir c'est de les mettre sur la sellette chaque fois qu'il est possible, de les exposer à des humiliations et de leur faire sentir leur honte; un jour ils finiront par devenir raisonnables. Je tiens donc à bien préciser que ma délégation n'a connaissance d'aucun plan concerté pour expulser de l'Organisation le Portugal ou l'Afrique du Sud et je ne crois pas d'ailleurs que mon pays appuierait un tel plan.

72. L'Afrique du Sud compte 11 millions d'Africains qui souffrent. Si nous expulsions l'Afrique du Sud, cela veut dire que nous enfermons ces Africains dans leur prison et que nous les abandonnons à leur perte. La Cour internationale de Justice est actuellement saisie d'une plainte contre l'Afrique du Sud, l'Ethiopie et le Libéria représentant les Etats africains. Qu'advient-il de cette plainte si nous n'attendons pas la décision de la Cour? Si l'Afrique du Sud est expulsée, qu'advient-il du peuple du Sud-Ouest africain dont elle s'est illégalement appropriée le territoire? Nous n'avons aucun intérêt à expulser l'Afrique du Sud. Ce n'est pas de l'intérêt de la majorité de la population africaine en Afrique du Sud d'expulser ce pays. Et ce n'est pas plus l'intérêt de la minorité composée de trois millions d'Africains. Ils disent qu'ils sont Africains, et nous, en Nigéria, nous les acceptons comme tels parce que leurs ancêtres sont venus en Afrique et s'y sont fixés. C'est là une circonstance historique fortuite et nous reconnaissons ce fait. Les descendants de ces colons n'ont pas d'autre pays que l'Afrique du Sud qu'ils puissent appeler leur patrie. Mais nous leur disons: "Si vous dites que vous êtes Africains, ayez le comportement et l'attitude d'Africains. Vous n'êtes pas les seuls Africains. Il y en a des millions d'autres. C'est pourquoi vous devez avoir avec les autres Africains des rapports qui respectent la dignité de l'homme." C'est tout ce que nous vous demandons.

73. Je veux donc souligner le fait que nous n'avons nullement l'intention d'expulser de cette organisation l'Afrique du Sud ou le Portugal. Le Portugal vit dans un monde de fiction, et nous devons le sortir de ce pays de rêve dans lequel il s'est perdu pour le ramener sur terre. Lorsque j'aborderai cet aspect africain de notre politique et de la conduite de nos affaires, peut-être traiterai-je plus à fond cette question particulière.

74. Dans le domaine des relations internationales, la Nigéria a fait ce qu'il était de son devoir de faire en tant que membre du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement. Je me souviens que, lors de notre intervention à ce comité, à Genève, nous avons déclaré que jusqu'alors le problème du désarmement avait toujours été celui des grandes puissances, problème d'un bloc de puissances négociant avec un autre bloc, se soupçonnant naturellement l'un et l'autre

et ne parvenant jamais à un accord; mais maintenant, pour la première fois, les pays non alignés, grâce à l'ONU et avec l'agrément des deux blocs, participaient au débat sur cette question. A Genève, nous avons suggéré que les huit pays non alignés se groupent et qu'ils ne devaient sous aucun prétexte se ranger de l'un ou l'autre bord; ils devaient continuer à faire entendre à l'oreille des membres de ces deux blocs puissants la voix de la raison et leur traduire les désirs des peuples — désir de paix, désir de compréhension.

75. Là encore, nous avons dit clairement que de l'avis de la délégation nigérienne aucun des deux blocs idéologiques ne devait s'imaginer que ses opinions ou son idéologie pouvaient être celles que l'humanité tout entière trouverait à son goût. C'était là se tromper soi-même. Même les membres d'une même famille n'ont pas tous les mêmes idées. Il y a donc encore moins de chance pour que j'accepte l'idée selon laquelle ce qui est bon pour vous, dans votre propre secteur, est nécessairement bon pour moi. Tant que tous les hommes ne se seront pas pénétrés de l'esprit de compromis, il sera impossible de parvenir à un désarmement général et complet.

76. Il semble que, grâce aux efforts des Huit et au bon sens des deux blocs de puissances, nous soyons parvenus à un résultat. Avant l'ouverture de cette dix-huitième session de l'Assemblée générale, nous avons vu les trois puissances nucléaires — les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique — signer à Moscou un traité interdisant les essais nucléaires. Beaucoup de pays ont depuis lors signé ce traité, ce qui témoigne de la réaction spontanée de la majorité des hommes et des Etats. Il y a là une preuve que, pour une fois, les grandes puissances ont fait ce que nous souhaitions qu'elles fissent. Je tiens à déclarer que nous félicitons les grandes puissances d'avoir pris cette initiative et atteint cet objectif, quelque limité qu'il soit, et que nous les encourageons à faire davantage.

77. Mon pays estime que la signature de ce traité constitue un progrès si important qu'il a décidé de le signer dans trois capitales, et j'ai eu l'honneur de me rendre à Moscou, à Londres et à Washington, pour apposer le nom de la Nigéria au bas de cet instrument.

78. A Washington, après l'avoir signé, nous avons fait une courte déclaration que j'aimerais vous lire ici pour qu'elle figure au procès-verbal:

"Il peut paraître à certains que le Traité interdisant les essais nucléaires n'a guère d'importance dans le contexte du désarmement général et complet. Au contraire, il prend une grande importance si l'on y voit le signe pratique et positif que les grandes puissances nucléaires croient, avec une confiance croissante, que les unes comme les autres ont la volonté sincère et réelle de parvenir au désarmement général et complet. Je dirai donc que c'est l'acte qu'il fallait dans la bonne direction et au bon moment.

"Je désire, au nom de mon gouvernement et du peuple de la Nigéria, féliciter les trois grandes puissances de cette initiative et de ce succès. C'est parce que mon gouvernement attache une telle importance à ce résultat, et pour encourager les grandes puissances à faire plus encore, à faire davantage confiance et à avoir foi dans l'humanité et ainsi à sauver le monde de l'anéantissement, que le

Premier Ministre de mon pays m'a donné la mission de me rendre dans les trois capitales, Moscou, Londres et Washington afin d'y signer le Traité au nom du gouvernement et du peuple de la Nigéria.

"En signant ce traité, aujourd'hui, au nom de mon gouvernement, je suis contraint de rappeler aux grandes puissances ce qu'elles savent déjà, c'est-à-dire que nous sommes convaincus, qu'après avoir signé ce traité interdisant les essais nucléaires, ils se rappelleront toujours et auront présent à l'esprit le caractère sacré de la parole donnée et des traités et ne donneront jamais à la Nigéria, Etat africain indépendant, cause de regretter d'avoir signé celui-ci."

79. Nous attachons une grande importance à la dernière partie de cette déclaration car nous connaissons la rancœur qui s'est manifestée lorsque l'une des puissances a accusé l'autre d'avoir enfreint le moratoire. Le peuple de la Nigéria, et je suis convaincu d'avoir l'appui ici des autres Etats africains, estime que ces puissances doivent se rappeler le caractère sacré de la parole donnée et des traités un fois signés; nul ne doit chercher à s'en dégager, à trouver un prétexte pour faire de ce traité un chiffon de papier. Nous ne voulons absolument pas de querelles à l'une des sessions de l'Assemblée générale, l'une des puissances disant à l'autre qu'elle n'a pas fait ce qu'il avait été convenu de faire et "en conséquence nous ne nous sentons plus liés par rien".

80. Maintenant que plus de 100 Etats ont été incités, par ce qui paraît être un signe de bonne foi, à apposer leur signature sur ce traité interdisant les essais nucléaires, espérons que les grandes puissances montreront par des faits concrets qu'elles sont véritablement grandes, et non petites.

81. Nous lisons dans les journaux que les Ministres des affaires étrangères des trois grandes puissances se sont rencontrés afin de voir s'il ne leur serait pas possible de trouver quelque autre terrain d'entente. D'après les déclarations que nous avons entendues et d'après ce que nous avons lu dans les journaux, il semble que l'une des principales causes de friction entre les trois grands pays soit la question de Berlin. On se souviendra qu'une fois déjà, parlant de cette tribune, j'ai fait une suggestion aux grandes puissances. Je leur avais dit qu'il fallait accepter la réalité, c'est-à-dire la division de l'Allemagne en deux parties, en deux secteurs idéologiques. Que l'on décide de construire un mur de pierre, un mur de bambou ou un mur de tôle à Berlin, la réalité est qu'un groupe d'êtres humains a choisi une idéologie et un autre groupe d'êtres humains, de la même nationalité, en a choisi une autre. Me fondant sur l'expérience de mon propre pays, je pense que la seule façon de réunir ce pays est de créer pour commencer une fédération; plus tard, si la bonne volonté l'emporte, la population trouvera elle-même une solution définitive. Pour éviter un conflit, il serait peut-être bon d'envisager comme solution la possibilité de transformer Berlin et ses environs en un district fédéral de l'Allemagne. L'un des deux Etats organisés pourrait transférer sa capitale dans une autre ville comme l'Allemagne de l'Ouest a transféré la sienne à Bonn. Berlin et ses environs deviendraient alors un district fédéral et seraient confiés à l'Organisation des Nations Unies pour une courte période au moins. Lorsque, après consultation, une constitution fédérale viable aurait été mise au point, Berlin et ses environs deviendraient la capitale fédérale. Es-

sayons de voir si la paix, dans cette région, ne pourrait pas être assurée par ce moyen.

82. Nous savons naturellement que nous représentons de jeunes Etats et que nos vues peuvent ne faire aucune impression. Mais nous tenons essentiellement à ce que l'on ne prenne pas prétexte de Berlin pour jeter sur nous les bombes à l'hydrogène. C'est pourquoi nous pensons que quiconque a des opinions ou des suggestions à soumettre à l'examen des grandes puissances doit le faire. Comme nous l'avons dit clairement, nous ne voulons pas que des bombes atomiques ou aucune autre bombe tombent sur notre continent. Nous sommes sûrs d'exprimer l'opinion des populations du monde entier lorsque nous disons qu'aucun être humain ne veut être arraché à l'existence par une bombe. Bombarder des êtres humains est un acte de folie, et plus vite nous réprimerons chez l'homme cet instinct meurtrier, mieux ce sera pour l'humanité.

83. Je m'abstiendrai de présenter sur les affaires internationales en général des observations qui pourraient lasser l'Assemblée. Néanmoins, il est un aspect des relations internationales qui présente une grande importance pour mon pays et pour tous les pays d'Afrique. Je pense aux questions touchant l'Afrique.

84. Depuis que la Nigéria est devenue indépendante, le 1er octobre 1960, elle est restée fidèle à la politique exposée à l'Assemblée générale par notre premier ministre. Se référant aux affaires internationales et aux affaires africaines, il avait déclaré:

"Avant d'aborder dans le détail les nombreuses questions qui intéressent mon pays, je voudrais rappeler brièvement les principes que nous avons adoptés comme fondement de notre politique en matière de relations internationales. Tout d'abord, comme je l'ai déjà dit, la Nigéria souhaite rester en rapports amicaux avec toutes les nations et prendre une part active aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Deuxièmement, la Nigéria, vaste pays qui compte plus de 35 millions d'habitants, n'a pas les moindres velléités d'expansion territoriale ou autre. Troisièmement, nous n'oublierons pas nos vieux amis et nous sommes fiers d'avoir été acceptés comme membre du Commonwealth britannique. Néanmoins, nous n'avons pas l'intention de nous allier, comme si cela devait aller de soi, à l'un quelconque des blocs de puissances. Nous avons pris l'engagement de défendre les principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies. Quatrièmement, la Nigéria espère collaborer avec d'autres Etats africains pour le progrès de l'Afrique et aider à amener tous les territoires africains à l'indépendance et aux responsabilités que celle-ci comporte." [893ème séance, par. 173.]

85. Notre premier ministre a utilisé les mots "l'indépendance et la responsabilité que celle-ci comporte"; il n'a pas voulu dire "un Etat indépendant n'ayant pas le sens de ses responsabilités". Cela est important, car nombre de bouleversements et de guerres d'extermination dans notre monde ont été causés par des Etats qui étaient indépendants, mais n'avaient pas le sens de leurs responsabilités puisqu'ils ne voulaient pas se contenter de leur propre territoire et se préoccuper uniquement de leurs besoins propres; ce qui les intéressait, c'était agrandir leur territoire, dominer et exploiter les autres pays, s'emparer des biens d'autrui. Un Etat qui a ce genre d'ambition doit certainement être considéré

comme un Etat qui n'a pas le sens de ses responsabilités.

86. Guidé par ce principe, mon pays a pris, en 1961, une initiative qui a reçu l'appui d'autres pays africains et qui a abouti à la première Conférence de 20 Etats africains à Monrovia^{4/}. Cela est très important parce qu'à cette époque les pays africains étaient considérés comme manquant de maturité, inexpérimentés et même inintelligents. Le Libéria a accueilli les 20 Etats africains qui se sont donc réunis pour la première fois à Monrovia et ont pris des décisions politiques, économiques, sociales et culturelles. C'est à la suite de cette conférence que l'on a employé le terme "les puissances de Monrovia".

87. Les circonstances qui furent à l'origine de cette conférence étaient les suivantes: avant l'accession de la Nigéria à l'indépendance, il y avait en Afrique plusieurs groupes d'Etats qui se donnaient des noms différents et il y avait le désir du peuple africain de voir disparaître cette division. Avant mai 1961, il y avait eu une série de réunions et de conférences où des résolutions pompeuses avaient été adoptées, mais sans aucun effet. La Conférence de Monrovia a donc marqué le début des grands événements qui nous ont conduits à la situation actuelle.

88. A la suite de cette réunion de mai, les chefs d'Etat décidèrent d'organiser à Dakar en juillet 1961 une conférence d'experts des Etats africains et malgache qui seraient chargés d'étudier tous les problèmes économiques, sociaux, culturels et techniques; une conférence ultérieure aurait ensuite lieu à Lagos.

89. La Conférence de Lagos s'inscrit dans la série des réunions précédentes: en janvier 1962, les 20 chefs d'Etat se réunirent encore et, pour la première fois, ils se mirent d'accord sur les principes d'une charte qui devait les unir. La Conférence examina et approuva le rapport du Comité d'experts qui s'était réuni à Dakar, et c'est là que naquit l'Organisation interafricaine et malgache et que fut créé l'embryon du Conseil des Ministres et de l'Assemblée des Etats africains.

90. Les Etats représentés convinrent des principes de la Charte, et les Ministres des affaires étrangères furent chargés de se réunir dans les trois mois suivants pour donner à la Charte sa forme définitive. C'est ce qu'ils firent en mai et juin 1962 et, en décembre de la même année, ils se réunirent une fois encore pour signer la Charte de l'Organisation interafricaine et malgache.

91. Au mois de janvier de cette année, un incident permit de mettre à l'épreuve la nouvelle organisation. Une autre conférence fut convoquée en vertu de la nouvelle Charte, et les 20 Etats répondirent à la convocation et parvinrent à prendre certaines décisions et à énoncer certains principes. Ce fut également à Lagos que les Etats africains décidèrent de tenir à Addis-Abéba la prochaine réunion des chefs d'Etat africains et malgache. Lors de la convocation on a laissé la porte ouverte à tous ceux qui voulaient y participer parce que l'on avait constaté que tous les chefs d'Etat avaient dans leur cœur le désir de se grouper. C'est donc à Addis-Abéba que, pour la première fois, tous les Etats furent réunis, à l'exception de deux Etats dont l'absence était due à des circonstances sur lesquelles nul ne pouvait agir. Trente Etats s'y trouvaient représentés, et c'est ainsi que nous avons aujourd'hui l'Organisation de l'unité africaine.

Maintenant, les 32 Etats africains indépendants sont membres de cette organisation et, pour la première fois, ces 32 Etats ont décidé de résoudre collectivement le problème que chacun des pays africains avait jusque-là affronté individuellement. Nous avons déclaré à cette tribune que notre indépendance n'a pas de sens si le reste de l'Afrique n'est pas libre. A Addis-Abéba, les pays africains ont collectivement décidé que le problème de la décolonisation de l'Afrique était devenu une question collective qui devait être résolue collectivement.

92. Si je me suis étendu sur cette question, c'est qu'elle est importante pour l'Organisation des Nations Unies. Les personnes qui suggèrent que nous voulons détruire l'Organisation ou que notre conduite et nos actions sont dictées par des mobiles cachés devraient comprendre ce qui nous a conduits à agir comme nous l'avons fait.

93. Ce n'est pas de notre faute si d'autres Etats ne peuvent comprendre la nécessité de mettre fin à leurs divergences pour s'occuper des problèmes immédiats. Les Etats africains se sont rendu compte que si l'on veut que la paix règne dans le monde, on aura beau se réunir à Genève et parler de désarmement général et complet, le désarmement restera impossible tant que l'Afrique restera en esclavage. Ceux qui essaient de désarmer dans une région s'arment d'autre part pour conquérir l'Afrique, et la seule manière de rendre le désarmement complet et efficace est de décoloniser entièrement l'Afrique. Lorsqu'il n'y aura plus de régions à exploiter, de terres à conquérir, de zones où se livrer à des expériences idéologiques, alors chacun connaîtra la paix chez soi. C'est pourquoi les Etats africains ont décidé que toutes ces expériences idéologiques doivent être limitées aux régions dont elles émanent. Les Africains doivent avoir la possibilité d'expérimenter sur leur propre territoire pour montrer qu'il est possible à des Etats indépendants de bonne volonté de travailler de concert.

94. Nous sommes convaincus que si nous réussissons à persuader les Africains de travailler ensemble dans l'harmonie, nous aurons ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire des relations internationales. C'est pourquoi, depuis la dernière session et depuis la Conférence d'Addis-Abéba, ce qui se passait depuis des années dans cette assemblée et cette organisation — c'est-à-dire les efforts que déployaient les Africains à la Quatrième Commission pour obtenir leur liberté — a pris une nouvelle vigueur et un nouvel élan. Il ne s'agit plus pour les chefs nationalistes du Sud-Ouest africain de venir ici demander à être entendus en tant que pétitionnaires; ni pour les nationalistes de l'Angola de venir demander au Président de la Quatrième Commission de soumettre leur cause à l'Assemblée; ni encore pour les nationalistes de la Rhodésie du Nord ou de la Rhodésie du Sud d'errer dans les couloirs à la recherche de quelqu'un qui veuille bien se charger de présenter leur cas. La situation actuelle, la voici: les 32 Etats africains ont décidé que leur continent devait être libre et indépendant avec toutes les responsabilités que cette indépendance comporte, et non le contraire.

95. Si cette organisation nous accepte en tant que Membres, Membres véritables, avec tous les droits et tous les privilèges que cela comporte, si tous les Membres de cette organisation acceptent leurs obligations et admettent que l'ONU est un instrument de paix et de compréhension entre les divers Etats et les êtres humains, il n'est que juste, équitable et nor-

^{4/} Conférence des chefs d'Etat africains et malgache tenue à Monrovia, du 8 au 13 mai 1961.

mal que tous les pays aident sans réserve les Etats africains dans leurs justes efforts pour unifier le continent africain et faire disparaître tous les vestiges de l'humiliation du peuple africain et toutes les séquelles du colonialisme.

96. L'Assemblée constatera que je ne parle pas avec amertume. Les fils du continent africain comprennent la marche de l'histoire. Maintenant que 32 Etats africains sont indépendants, nous estimons pouvoir nous permettre d'être accommodants et de faire appel à la raison de ceux qui maintiennent encore une partie de l'Afrique en esclavage. Mais je sais, par la simple constatation des faits, qu'il y a aujourd'hui 32 Etats africains indépendants. A la fin de l'année, ils seront peut-être 34 ou 35 et d'ici à l'année prochaine il y en aura beaucoup plus encore. C'est là, certes, un avertissement assez clair pour faire comprendre à qui que ce soit que l'époque du colonialisme sur le continent africain est révolue et que l'époque de la discrimination sur le continent africain n'est plus.

97. Ainsi, la Nigéria, mon pays, a toujours été au premier rang du combat — je dis cela parce que la Nigéria s'est engagée à travailler de concert avec le reste des pays africains pour atteindre cet objectif — car elle sait que sur son territoire vit une population noire plus importante que dans toute autre zone du monde prise individuellement. La Nigéria a le devoir, qu'elle le veuille ou non — car c'est pour elle une obligation — de tout mettre en œuvre, en collaboration avec les autres Etats africains, pour que le continent africain soit libéré aussi rapidement que possible; nous ne reviendrons pas en arrière.

98. On a parfois accusé la Nigéria de n'être pas assez dynamique, mais c'est que notre pays croit au progrès pacifique et ordonné. Si nous pouvons l'obtenir, c'est tant mieux, mais si l'on nous pousse à bout, nul ne saurait nous blâmer. Le peuple africain n'est pas rancunier. Je crois et je suis même sûr que si cette organisation continue à apporter aux Etats africains l'aide qu'elle leur a prêtée jusqu'ici, la question de la décolonisation sera résolue aussi rapidement que possible.

99. Je tiens à profiter de cette occasion pour rendre hommage aux pays scandinaves. J'ai lu l'autre jour que les Ministres des affaires étrangères des pays scandinaves avaient été invités par l'Afrique du Sud à se rendre dans ce territoire mais qu'ils avaient refusé d'y aller, non qu'ils haïssent l'Afrique du Sud, mais parce qu'ils n'approuvent pas sa politique. Sans le dire, ils montrent par cet acte qu'ils nous appuient sans réserve. Comme nous, ils jugent que la politique de l'Afrique du Sud est mauvaise et qu'elle doit changer. Je crois que si d'autres pays agissaient de la même manière, l'Afrique du Sud apprendrait tôt ou tard que l'ostracisme, qui remonte aux Grecs, est une pratique qu'on peut encore appliquer au XXème siècle. L'Afrique du Sud est encore frappée d'ostracisme. Si les Ministres des affaires étrangères des pays scandinaves refusent de se rendre à leur invitation, les Sud-Africains comprendront bientôt qu'ils doivent être dans l'erreur. Lorsqu'ils auront découvert quelle est cette erreur et qu'ils auront porté remède à la situation, ils verront que tous ceux qu'ils inviteront se rendront chez eux. C'est pourquoi je suis extrêmement reconnaissant, et je tiens à dire officiellement que mon pays apprécie hautement la coopération que les pays scandinaves ont apportée à la cause africaine, et considère ce geste comme la preuve de l'appui sans réserve que ces pays sont prêts à nous apporter.

100. Sur le Portugal et la décolonisation, nous avons déjà fait connaître ici notre position et nous continuerons à la proclamer. Mais ce qui me surprend — car j'ai lu, lorsque j'étudiais les sciences politiques et le droit, le livre de M. Salazar — c'est qu'un homme aussi brillant, qui a été capable de sauver son propre pays de la faillite, agisse de la sorte. Que lui est-il donc arrivé pour qu'il ne comprenne pas maintenant qu'en donnant leur indépendance à l'Angola, le Mozambique et les autres territoires, le Portugal a la possibilité de resserrer ses liens avec l'Angola, le Mozambique et les autres pays africains et de raffermir ses rapports économiques, sociaux et culturels non seulement avec ces territoires, mais aussi avec le reste de l'Afrique indépendante? Je pense que cela lui rapporterait de plus grands profits. S'il voulait seulement faire ce geste si facile, ils'apercevrait non seulement qu'il bénéficierait de la bonne volonté des populations de ces régions, mais aussi de la bonne volonté du continent africain tout entier. Les choses sont aussi simples que cela, mais je n'arrive pas à comprendre ce qui ne marche pas, ni pourquoi; il doit y avoir quelque chose de foncièrement faux.

101. Du haut de cette tribune, nous avons suggéré que le Portugal doit accepter le principe de l'indépendance. Cela est simple: droit à l'autodétermination accordé à la population et reconnaissance des dirigeants légitimes de cette population. Que cela plaise ou non, le nationalisme a maintenant pris racine et il vaincra. On ne peut arracher la plante du nationalisme une fois qu'elle a germé. Cela prendra peut-être quelques années, mais le nationalisme vaincra et l'impérialisme perdra. Ce ne sont pas des bandits, ce sont des nationalistes, suivis de milliers et de millions de leurs frères. Alors, reconnaissez donc ce fait. Rejetez la fiction de 1884 ou de 1885, la Conférence de Berlin et ses mythes; rejetez ces souvenirs qui n'ont plus cours et soyez prêts à négocier avec les nationalistes pour leur transférer les pouvoirs de manière qu'ils restent vos associés et vos amis. C'est ainsi qu'a agi le Royaume-Uni, c'est ainsi qu'a agi la France, bien qu'elle ait encore quelque intention secrète de revenir. Le Portugal devrait en tirer la leçon qui s'impose et qui serait finalement tout à son profit.

102. Puis-je rappeler aux dirigeants portugais qu'aux XIVème et XVème siècles, alors que le Portugal et l'Espagne étaient les Etats les plus puissants du monde, ils traitaient d'égal à égal avec les royaumes africains? Le roi du Dahomey, le roi du Benin et la reine d'Angola, tous échangeaient des ambassadeurs avec la cour du Portugal et tous traitaient sur un pied d'égalité. Or, simplement parce qu'une révolution industrielle a apporté certains changements au XIXème et au XXème siècle, les Portugais ont oublié cette partie de leur histoire. A cette époque-là, ils avaient avec l'Afrique d'excellents rapports. Pourquoi ne pas revenir sur ce passé et réfléchir? Le Portugal et l'Espagne, en particulier le Portugal, entretenaient des relations extrêmement harmonieuses avec les Etats africains. Il faut qu'ils repensent leur politique avant qu'il ne soit trop tard.

103. Je profite de l'occasion pour adresser un appel à M. Salazar et aux membres de son gouvernement pour qu'ils revoient les archives du Portugal dans lesquelles ils trouveront ces documents, ces traités d'amitié signés par leurs prédécesseurs avec les rois et les chefs d'Afrique et la reine d'Angola, avant que sa succession ne fût prise par un roi faible qui permit aux Portugais de s'infiltrer dans le pays. Je crois

que si le Portugal suit cette voie il pourra établir des relations nouvelles et harmonieuses avec le reste de l'Afrique, et non seulement avec l'Angola et le Mozambique; dans la mesure où le Portugal reste un Etat européen indépendant dans la péninsule Ibérique, nous n'avons rien à lui reprocher.

M. Sosa Rodríguez (Venezuela) reprend la présidence.

104. Mais, lorsque le Portugal soutient que, malgré l'océan Atlantique et le détroit de Gibraltar, qui sépare l'Afrique de l'Europe, l'Angola est une province du Portugal, naturellement c'est là que la querelle commence. Le Portugal se trouve exactement comme le Togo en Afrique occidentale. A-t-on jamais entendu le Togo prétendre que le Ghana est une province du Togo, que le Dahomey, la Nigéria, le Niger sont des provinces du Togo? Ces régions sont situées à proximité du Togo. Mais si le Togo affirmait une telle chose, la querelle s'élèverait. Tant que le Togo reste un Etat africain indépendant, membre de l'Organisation de l'unité africaine, règnent la fraternité, l'amitié et l'assistance mutuelle.

105. Bien entendu, si le Portugal veut être un pays africain — et je lis dans l'un des documents que le Portugal prétend être un pays africain — alors il doit prendre ses responsabilités en tant que tel et signer la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Nous admettrons le Portugal, et alors il pourra se présenter devant le Conseil des Ministres et nous pourrions régler le différend qui oppose les nationalistes de la péninsule Ibérique aux nationalistes de l'Angola. Nous pourrions faire usage de nos bons offices pour les aider à régler ce différend entre eux. Mais le Portugal ne peut continuer à être membre de l'OTAN et non pas membre de l'Organisation de l'unité africaine, et prétendre en même temps qu'il est un pays africain, qu'il va maintenir l'Angola et le Mozambique dans l'asservissement. C'est là une situation impossible.

106. C'est pourquoi je saisis cette occasion de lancer un appel au Portugal pour qu'il recherche à nouveau le moyen d'entrer en pourparlers avec les nationalistes et les chefs de file de la pensée africaine. Nul ne songe à détruire le Portugal, et nous ne voulons éviter, si possible, toute effusion de sang. Nul ne songe à détruire les Africains et nul ne songe à détruire les Portugais. Nous estimons que les Portugais ont été utiles dans cette région, peut-être par un accident de l'histoire, mais les faits sont les faits et il nous faut les regarder en face aujourd'hui. Personne ne veut détruire qui que ce soit, sauf s'il n'existe pas d'autres solutions possibles.

107. Certains verront peut-être là un signe de faiblesse, mais la Nigéria souhaite le développement de l'Afrique dans la paix et l'ordre. Nous voulons avoir pour règle de toujours éviter ce qu'il est possible d'éviter, attitude concevable si l'on ne cherche pas à forcer les Etats africains à agir dans un sens qui leur déplaît.

108. Passons à l'Afrique du Sud et à la question de l'apartheid. A quoi correspond au fond toute cette discrimination? Si l'on fait le diagnostic de la situation en Afrique du Sud, on voit que ce pays vit dans la peur, dans une sorte de névrose. Toutes les déclarations de M. Verwoerd et de M. Louw et certaines des déclarations des ministres de la justice prêchent la haine qui est inculquée jusqu'aux enfants.

109. Pourquoi en est-il ainsi? Ces gens vivent dans la crainte. Je veux les assurer que ce qu'ils ont à

l'esprit est faux. J'ai lu dans le Times de Londres des lettres dans lesquelles certaines personnes prétendent que si la majorité prend en main le Gouvernement de l'Afrique du Sud ils extermineront les autres, ou bien les jeteront à la mer, ou encore leur prendront leurs biens.

110. De telles affirmations sont absolument sans fondement. Qu'on me permette de le répéter. Nous avons eu des contacts avec les chefs africains et ils ne veulent que la justice. Il s'agit d'assurer la suprématie du droit. Les chefs africains reconnaissent que les colons leur ont apporté des connaissances techniques. Les colons ont pu développer cette région dans une certaine mesure; les chefs africains admettent que ce sont les Africains. Les colons doivent par conséquent reconnaître eux aussi qu'ils sont Africains et être prêts à montrer un esprit de conciliation afin que puisse s'élaborer un système qui convienne à tous les intéressés. Pour moi, ce n'est là que justice. Mais dans une situation où une minorité veut que la majorité descende dans les mines parce qu'elle est une main-d'œuvre à bon marché, pour extraire l'or, le diamant et le cuivre, ou lorsque cette minorité veut envoyer la majorité cultiver les exploitations agricoles et en rapporter des aliments qu'elle préparera et apportera sur la table de ses maîtres, lorsque, enfin, cette minorité veut que la même majorité soigne ses enfants, et cela tout en refusant à ces Africains la qualité d'êtres humains, où est la justice?

111. Voilà les sources des difficultés. Il faut que les dirigeants de l'Afrique du Sud prennent l'exemple sur ce qui se passe aujourd'hui aux Etats-Unis. L'Assemblée remarquera que nous ne montons pas à cette tribune pour condamner les Etats-Unis, et cependant la discrimination existe dans ce pays. Aux Etats-Unis, ce sont le chef du gouvernement et les dirigeants responsables du pays qui ont recours à tous les moyens légaux et à tous les instruments sociaux, économiques et autres, pour remédier à la situation. Comment pourrait-on condamner un peuple qui a fait quelque chose pour modifier une situation créée par l'histoire? Loin de le condamner, on lui témoignera compréhension et sympathie pour la ligne de conduite qu'il suit et l'on s'efforcera de comprendre ses difficultés et de l'aider par tous les moyens possibles, discrètement, avec douceur et sans acrimonie.

112. Mais lorsqu'il s'agit de la République sud-africaine, les dirigeants de la nouvelle Afrique font tous leurs efforts pour faire entendre raison aux Sud-Africains avant qu'il ne soit trop tard. Ceux-ci oublient même qu'ils sont mortels, et qu'une fois disparus leurs enfants seront laissés avec, sur les bras, leurs fautes par omission et commission. Combien d'années reste-t-il encore à M. Verwoerd à vivre sur cette terre? Et combien à M. Louw? Ils oublient pourtant les enfants qui viennent de naître et ceux à venir. C'est en pensant à eux que je me réfère aux fautes par omission et par commission; le feu et le soufre d'un avenir déchaîné sont accumulés sur les têtes de ces innocents.

113. C'est pourquoi je saisis cette occasion, au nom de mon pays et de l'Organisation que nous représentons en Afrique, pour adjurer la République sud-africaine et les dirigeants de la République sud-africaine de ne plus avoir peur. Le spectre qui les hante, c'est eux et non les Africains qui le créent. La majorité africaine n'a pas l'intention de les détruire. Je n'ai jamais entendu une seule fois, au sein

du Comité sur la décolonisation^{5/} aucun Africain ou dirigeant africain ni aucun Etat africain projeter la destruction des habitants de la République sud-africaine. Je le dis en connaissance de cause et catégoriquement. Les Sud-Africains doivent cesser d'avoir peur de leur ombre et il faut qu'ils se conduisent en hommes et en femmes raisonnables.

114. Je sais que des hommes et des femmes raisonnables ont été empêchés aussi bien par des moyens légaux que par l'injustice arbitraire, de s'associer aux intentions réelles et honnêtes des populations de l'Afrique du Sud. Voilà pourquoi nous ne voulons pas jeter l'Afrique du Sud par-dessus bord. Si l'on expulse cette population, elle ne peut que disparaître dans l'Atlantique ou le Pacifique.

115. Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais maintenant ajouter quelque chose. Je sais que ce que je vais dire risque de ne pas plaire à tout le monde, mais, comme je l'ai dit, nous ne devons pas craindre de dire la vérité. Lorsque j'étais étudiant dans une université de l'étranger, je remplissais les fonctions de secrétaire de l'association des étudiants de descendance africaine. A l'époque, il y avait sur notre continent des gens des régions dont nous venions qui prétendaient ne pas être Africains et qui ne voulaient pas entrer dans notre association parce que nous étions des noirs. Néanmoins, nous avons poursuivi notre œuvre!

116. L'histoire a continué inexorablement et jusqu'à ce jour où ces populations qui, invoquant alors leur différence de couleur, disaient qu'elles n'étaient pas africaines, reconnaissent maintenant qu'elles sont africaines et travaillent en qualité d'Africains aux côtés de leurs camarades africains. Pourquoi la République sud-africaine ne peut-elle en faire autant? Pourquoi la République sud-africaine ne peut-elle tirer la leçon de ce qui vient de se passer au Kenya? Ces gens ont reçu des moyens financiers pour se fixer dans la région et la cultiver. Ceux qui ne pouvaient rester sont partis. Mais la majorité des colons au Kenya aujourd'hui a décidé de rester, voyant que le gouvernement se modifie. C'est là un spectacle encourageant. Je suis allé personnellement à Nairobi où j'ai constaté qu'un bon nombre parmi ces gens fraternisaient avec les nouveaux dirigeants et que ces dirigeants eux-mêmes ont, de leur propre gré, appelé plusieurs représentants de la minorité à siéger au Parlement.

117. N'avons-nous pas des yeux pour voir? Ne savons-nous pas lire? Pourquoi la République sud-africaine vit-elle dans la crainte? Pourquoi les dirigeants de l'Afrique du Sud compliquent-ils les choses pour l'opinion avertie dans les pays africains?

118. Je l'ai déjà dit, mon pays deviendra demain une république. Nous allons certainement continuer à nous attacher avec plus de vigueur que jamais à obtenir l'indépendance des pays africains et à rendre à l'homme sa dignité. Il n'y aura pas de retour en arrière. Et si les chefs actuels de la République sud-africaine ne veulent pas entendre la voix de la raison ni écouter celle de la justice, s'ils refusent d'être honnêtes et ne laissent pas leur conscience orienter leur pensée, ils sombreront, et c'est la génération suivante qui trouvera une solution à leurs problèmes.

119. Mais je veux le déclarer solennellement ici même: nul, autant que je sache, ne projette la destruction de la minorité de colons en République sud-africaine. Nous reconnaissons qu'ils ont apporté une certaine contribution, qu'ils ont aidé à développer ce pays. Nous savons que beaucoup de mal a été fait dans les deux Rhodésies, tant celle du Nord que celle du Sud, que beaucoup de choses ont été détruites par Rhodes et par d'autres. Rhodes est considéré en Angleterre comme un grand bâtisseur, mais il est pour moi l'architecte de la misère africaine. Pourtant je n'en conçois pas pour autant de haine à l'égard de ceux qui sont fixés ici maintenant. Ce ne sont pas eux qui l'ont voulu, c'est un épisode de l'histoire humaine. Je n'éprouve aucune haine à l'égard des descendants des premiers colons et je ne pense pas que d'autres en éprouvent. Nous sommes en désaccord aigu et profond avec eux, mais ce désaccord n'est pas de la haine.

120. C'est pourquoi nous saisissons l'occasion, du haut de cette tribune, d'inviter les chefs de la République sud-africaine à repenser le problème, et nous adjurons ceux de leurs amis qui préfèrent leur fournir des armes au lieu de leur conseiller la sagesse de cesser de les armer. Que ce qu'il y a de bon dans la nature humaine l'emporte, et l'on s'apercevra que la minorité sud-africaine jouira bien davantage de l'existence. On verra que le peuple africain, qui a tant souffert dans le monde entier, sait se montrer conciliant et sait pardonner. L'Africain est capable autant de rire de lui-même que de partager et d'apprécier une plaisanterie. Quand l'Africain rit il rit de bon cœur; il ne se contente pas d'ouvrir la bouche pour la refermer aussitôt. Je pense que je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce point; cependant, je l'évoque ici parce que la Nigéria, étant le pays du monde qui compte la plus importante concentration de population noire du monde entier, a envers l'homme noir de tous les points du monde le devoir de tout mettre en œuvre pour extirper l'humiliation à laquelle il a été soumis. Que cela plaise ou non à la Nigéria, c'est son devoir, cela fait partie de sa destinée. Si la Nigéria ne le fait pas, elle aura failli à sa mission. Je suis heureux de remarquer que les Etats-Unis, pays du monde, hormis l'Afrique, qui compte la plus forte concentration de noirs, font des efforts pour supprimer cette humiliation de l'homme noir. Car, tout compte fait, lorsqu'on parle de "discrimination en raison de la couleur", de "discrimination raciale", de quoi s'agit-il? Il s'agit purement de discrimination contre l'homme noir. Il convient d'appeler les choses par leur nom: par exemple, une bêche est une bêche et non un instrument à creuser. En effet, pour creuser je peux me servir d'une pioche, d'une houe, voire même d'un couteau ou encore d'un simple morceau de bois. Mais alors ce n'est pas avec une bêche que je creuse. Une bêche est une bêche sinon l'on ne ferait aucune distinction entre "une bêche" et "une pelle".

121. La discrimination raciale aujourd'hui signifie uniquement la discrimination contre l'homme noir. Ce que je viens de dire ici, j'entends que cela figure au procès-verbal. Ce n'est pas sous cet aspect que la question est soulevée ici, mais si tous les pays du monde, par écrit, dans leur Constitution, n'entreprennent pas de modifier cette situation — de changer cette discrimination contre l'homme noir — nous pourrions parler de désarmement et de tout le reste; nous ne ferons que perdre notre temps, car tant que nous n'aurons pas désarmé moralement, tant que ces

^{5/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

injustices n'auront pas été réparées, l'œuvre du désarmement ne sera jamais qu'à moitié réalisée.

122. Les Sud-Africains vivent dans la crainte que la population noire, majoritaire, ne les domine. Encore une fois, nous pouvons tirer une leçon de l'exemple de la Nigéria. Il y a trois millions de Sud-Africains blancs. Nous savons qu'ils veulent préserver leur identité et tout le reste. Or, la République sud-africaine constitue déjà une Fédération, encore que d'un type différent de celui en vigueur en Nigéria. Si les Sud-Africains blancs veulent rester entre eux, s'ils ne désirent pas être exterminés, pourquoi ne pas prévoir pour ce groupe une zone suffisante pour recevoir de 3 à 4 millions d'habitants avec assez d'espace réservé pour son expansion et ne pas diviser le reste du pays en d'autres Etats, chacun pourvu de son corps législatif provincial? Alors, dans une fédération, dans les parlements fédéraux, tous seraient représentés. Ce serait une solution. Les Sud-Africains ont peur de perdre ainsi tout pouvoir. Mais s'ils le veulent il pourrait y avoir un sénat avec une représentation égale, ce qui leur permettrait ainsi d'être représentés au Parlement central. Ils auraient toujours tout le pouvoir dans leur zone. S'ils préfèrent cette formule, s'ils ne veulent pas se mêler librement aux autres, cette voie leur est ouverte. Ce sera pour eux un moyen de continuer à rester isolés. Mais dire que la minorité continuera éternellement à gouverner la majorité, c'est impossible. Je désire qu'on en prenne bien acte aujourd'hui.

123. Ce que nous voulons éviter, c'est la violence. L'Afrique a souffert de trop de violences et de destructions pour que nous en souhaitions davantage. Nous voudrions que l'Afrique puisse utiliser les ressources abondantes dont elle dispose à l'avantage de ses fils et de ses filles de toutes races qui ont contribué à faire d'elle ce qu'elle est au XX^{ème} siècle; nous voudrions qu'elle puisse utiliser ces ressources intellectuelles, morales et matérielles à l'avantage de l'humanité en général. Nous ne pouvons le faire si nous continuons à nous dresser les uns contre les autres. Nous devrions pouvoir arriver à décider qu'un Africain est un Africain, quelle que soit la couleur de sa peau. Je suis convaincu que cela est possible, que dans les Etats africains la majorité a suffisamment d'esprit de tolérance pour arriver à cette conviction. Je voudrais que l'Afrique du Sud y réfléchisse.

124. Une autre question préoccupe beaucoup les Etats africains, celle de leur représentation dans les divers organes des Nations Unies. Vous vous rappellerez que lorsque nous sommes devenus indépendants en 1960, nous n'avons pas hésité à demander à être représentés, lors de la 197^{ème} séance de la Commission politique spéciale, et nous avons sur-le-champ exprimé notre regret de ce que les deux Etats Membres africains les plus anciens n'aient jamais été appelés à être représentés dans aucun organe important de cette organisation. Cette année-là, avec la collaboration des divers Etats, notamment du groupe afro-asiatique, nous avons obtenu que le Libéria partage, avec l'Irlande et l'Ethiopie, un siège au Conseil économique et social.

125. Nous avons essayé de demander un amendement de la Charte pour accroître le nombre des membres du Conseil de sécurité, simplement pour accroître leur nombre; nous ne demandons pas une refonte totale de la Charte. Tout le monde reconnaît que ce serait une bonne chose, à l'exception de certaines puissances qui disent que ce ne le serait que si

la Chine est admise. A notre avis, cela n'a rien à voir avec la question. A défaut d'un amendement qui aurait augmenté le nombre des membres du Conseil de sécurité, nous avons alors demandé, pour que nous puissions être représentés, que l'on redistribue les sièges existants. En ce qui concerne le "gentleman's agreement" de 1946, la réponse est encore "non". Je voudrais demander à l'Assemblée si l'Organisation désire que 32 Etats africains ne parlent ici que du bout des lèvres sans qu'ils soient admis à exprimer leur point de vue sur aucune question au sein des organes principaux des Nations Unies. Allons-nous continuer à n'être que des figurants? Cette question doit être tranchée à cette session d'une façon ou d'une autre.

126. Trente-deux Etats africains indépendants veulent être représentés au sein des divers organes des Nations Unies. L'année dernière nous avons combattu sur le principe. On a fini par nous dire que l'Afrique et le Moyen-Orient avaient un siège. Nous avons voulu nous en assurer. Et l'Assemblée a décidé que ce siège appartenait au Moyen-Orient. Nous avons décidé de ne plus considérer qu'un siège quelconque appartenait à l'Afrique. L'Afrique n'en a aucun.

127. Aujourd'hui la situation est la suivante. L'Europe a trois sièges permanents et deux sièges non permanents. L'Asie a un siège permanent. Les Amériques ont un siège permanent et deux sièges non permanents. Le Moyen-Orient a un siège non permanent. Le Commonwealth a un siège non permanent. L'Afrique, qui comprend 32 Etats, n'en a aucun.

128. J'ai lu le texte d'une proposition du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique disant qu'afin de dégager deux sièges pour l'Afrique nous devrions en prendre un au Commonwealth et un à l'Amérique latine. Je tiens à dire ceci, exprimant, me semble-t-il, le point de vue de ma délégation et des autres délégations africaines, que les Africains ne veulent, que je sache, enlever aucun siège à l'Amérique latine. Et que personne ne fasse naître de conflit d'intérêt entre nous et les pays latino-américains. Nous ne voulons pas prendre leurs sièges. Ils occupent leurs deux sièges depuis si longtemps que maintenant nous disons que c'est leur droit, qu'il doit leur être reconnu. Les pays du Moyen-Orient ont maintenant un siège consacré. L'Asie a un siège permanent. L'Europe a trois sièges permanents et deux sièges non permanents.

129. J'en appelle aux Européens de l'Est comme de l'Ouest, car cette division de l'Europe de l'Est et de l'Ouest est sans fondement, car il n'y a qu'une Europe, nous l'avons tous appris en géographie. C'est à vous que j'en appelle, Européens, pour nous donner deux sièges non permanents. Un siège permanent vaut mieux que 20 sièges non permanents parce qu'il confère le droit de veto.

130. Qu'a fait le Royaume-Uni l'autre jour lorsque tout le monde s'est trouvé d'accord au Conseil de sécurité? Il est vrai qu'il n'avait pas exercé son droit de veto depuis longtemps. Mais ce jour-là où l'on a parlé de la Rhodésie du Sud, malgré tout ce que tout le monde a dit, le Royaume-Uni a opposé son veto et alors tout a été terminé. Tout ce que nous voulons, c'est que vous nous donniez ces deux sièges non permanents et que vous nous donniez la possibilité d'exprimer nos opinions, que vous soyez ou non d'accord avec nous.

131. L'Europe est représentée de façon très effective par ses trois sièges permanents au Conseil de

sécurité: celui du Royaume-Uni, celui de la France et celui de l'Union soviétique. Le groupe des puissances qui sont associées à l'Union soviétique est fort bien représenté, comme chacun le sait dans cette Assemblée, par l'Union soviétique. Les six pays du Marché commun, dont fait partie la France, sont fort bien représentés par la France au Conseil de sécurité. Et les autres pays européens de l'Association européenne de libre échange sont fort bien représentés par le Royaume-Uni, parce que le Royaume-Uni en est membre. Ces groupements ont certainement un lieu de rencontre commun où décider de leur politique. Que personne ne vienne donc nous dire en manière d'excuse "et la représentation des autres?" Les zones à représenter: Marché commun, Association européenne de libre-échange, les autres communautés européennes et les zones libres le sont toutes suffisamment.

132. Je dis donc ici, et je tiens à ce qu'on l'enregistre au procès-verbal, que ma délégation estime que l'Europe est plus que bien représentée au Conseil de sécurité. Et si vous n'acceptez pas d'amender la Charte pour simplement nous permettre d'avoir notre siège au Conseil, soyez assez bons pour abandonner à l'Afrique ces deux sièges non permanents, de façon que nous puissions faire entendre notre voix dans cet organe des Nations Unies.

133. Nous ne voulons pas de conflit avec l'Amérique latine, car celle-ci, comme l'Afrique, est l'une des zones sous-développées ou zone des pays en voie de développement comme on nous appelle; nous souffrons des mêmes insuffisances. Pourquoi irions-nous les priver de leurs sièges? Nous ne voulons rien prendre à l'Amérique latine. Elle comprend 20 Etats. Ils ont occupé leurs sièges. Personne ne doit donc se servir de nous contre d'autres.

134. Ma délégation est persuadée que le "gentleman's agreement" doit être changé à cette session si nous n'allons pas modifier la Charte pour l'élargir. Si ce n'est pas un "gentleman's agreement" que ce soit un "lady's agreement". Nous avons actuellement des dames dans plusieurs délégations. Si les hommes ne le font pas, je suis sûr que les dames reconnaîtront que l'Afrique a droit à ces sièges.

135. J'ai tenu à m'exprimer sur ce ton parce que l'atmosphère de la dix-huitième session est différente. Il semblerait en effet que nous allons nous mettre à construire plutôt qu'à détruire. Il semblerait que la modération commence à prévaloir en cette Assemblée. J'espère sincèrement qu'au cours de cette session toutes les délégations oublieront les quinzième et seizième sessions et se souviendront qu'à l'ère de l'avion à réaction les continents du monde se rapprochent et qu'avec le libre mouvement des personnes d'une région à l'autre l'humanité devient réellement unie. Dans ces conditions, je ne vois pas de problèmes qui ne puissent être résolus à l'amiable si la bonne volonté nécessaire existe.

136. La seule observation que je veuille ajouter est connue, j'en suis sûr, de tous les participants à cette Assemblée; elle a trait à notre attitude dans la question du Congo. Au cours de cette session, ou très prochainement, l'Assemblée peut être sollicitée de retarder le départ du Congo des troupes des Nations Unies. Je tiens à dire ici que mon pays appuie fermement la remise à juin 1964 de cette évacuation. J'ai également à ce sujet l'appui des 32 Etats africains. L'Organisation a accompli un excellent travail au Congo. En aidant le peuple congolais, les Nations Unies ont

aidé l'Afrique, et nous ne voudrions pas que soit détruit ce que tout le monde a aidé à construire. De nombreux pays ont fait des sacrifices, non seulement en argent mais en vies humaines. Ces sacrifices ne doivent pas avoir été faits en vain. Ma délégation sera toujours reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies, et je suis certain que les autres Etats africains lui seront très reconnaissants de l'effort collectif qui a été accompli pour apporter la stabilité dans cette région d'Afrique. J'espère que lorsque l'Assemblée sera saisie de cette requête, même ceux qui s'y sont opposés auparavant ne s'opposeront plus, au nom de l'Afrique et dans l'intérêt de l'Afrique et des Etats africains, à nos aspirations légitimes. Appuyez la requête du Gouvernement congolais, qui est l'expression des vœux du peuple congolais, pour que le travail que nous avons si bien commencé s'achève de même et nous pourrions dire: tout est bien qui finit bien.

137. M. MASUMBUKO (Burundi): Alors qu'il s'apprêtait à représenter son pays à cette session de l'Assemblée générale, notre ministre des affaires étrangères a eu un accident, dont il est mort peu après dans la fleur de l'âge. Parlant au nom de Sa Majesté le Mwami du Burundi, au nom de la famille du ministre disparu, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, j'adresse nos remerciements aux ministres des affaires étrangères, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à toutes les délégations accréditées auprès de cette organisation ainsi qu'à toutes les personnes physiques et morales qui ont bien voulu nous exprimer leur sympathie.

138. Quant à vous, Monsieur le Président, ce sont mes chaleureuses félicitations que je vous adresse à l'occasion de votre élection au poste que vous occupez en ce moment. Cette élection est, certes, un honneur pour vous et votre pays, mais elle est également un honneur pour les Nations Unies, qui ont su placer à la tête de l'une de leurs plus hautes instances une personnalité possédant de si grandes qualités intellectuelles et morales.

139. Le Burundi n'a qu'une année de vie indépendante. C'est en juin 1962, dans cette assemblée, qu'il a été décidé de cesser de considérer le Burundi, sur le plan international, comme un territoire dépendant. Nos relations avec cette grande et noble organisation sont néanmoins aussi vieilles qu'elle-même. Lors du conflit mondial de 1914-1918, le Conseil suprême des puissances alliées, décidant de placer la Deutsch Ost Afrika — dont le Burundi était l'un des districts — sous contrôle international, nous a mis en relation avec l'Organisation internationale d'alors: la Société des Nations. Lorsque celle-ci s'effondra, pour avoir manqué à sa raison d'être, c'est-à-dire au maintien de la paix, le principe des nationalités en vogue au XIXème siècle était devenu le droit des hommes à disposer d'eux-mêmes. De Territoire sous mandat, notre pays était passé au statut de Territoire sous tutelle avec l'engagement, de la part de l'administrateur étranger, de collaborer pleinement avec l'Assemblée générale des Nations Unies et avec le Conseil de tutelle dans l'accomplissement de toutes leurs fonctions. Tout cela s'est réglé au cours des premières années de l'après-guerre, la deuxième. Mais il faudra attendre 1962 pour que l'on reconnaisse, pour nous aussi, qu'il n'est pas donné à un peuple d'en dominer un autre.

140. Je me rappelle l'atmosphère qui régnait dans les couloirs de cette assemblée au moment où il

était question de notre accession à l'indépendance. On s'interrogeait avec inquiétude sur l'avenir de notre pays. On avait à l'esprit d'un côté le triste exemple du Congo que le représentant de ce pays, M. Matiti, avait voulu d'ailleurs lui-même rappeler [1119^{ème} séance]. De l'autre côté, on avait affaire à un pays à gouvernement représentatif, qui n'avait rien d'autre à attendre que la levée de la tutelle. Nous avons été encouragés et appuyés dans cette voie vers le vœu commun à tous les peuples: l'indépendance et le progrès. Qu'il nous soit permis de dire tout ce que nous devons aux Etats qui ont bien voulu nous donner cette marque de bienveillance et de compréhension.

141. Ailleurs, l'Algérie était entrée dans une période transitoire qui devait la conduire à l'indépendance. Le FLN^{6/} était sur le point d'obtenir ce qu'il réclamait depuis sept ans par tous les moyens, y compris les plus atroces. Le Rwanda, l'Ouganda, le Samoa-Occidental et, après la rupture de la Fédération des Antilles britanniques, la Jamaïque, Trinité et Tobago allaient proclamer leur indépendance. Les Pays-Bas et l'Indonésie avaient mis fin au différend qui les opposait depuis 13 ans à propos de la Nouvelle-Guinée occidentale. Le Nyassaland s'était vu reconnaître le droit de se séparer de la Rhodésie du Nord. Bref, beaucoup pouvaient dire que c'était le commencement de la fin de la décolonisation. En effet, très peu de puissances se cramponnaient encore aux vieilles conceptions de la suprématie politique et raciale.

142. Le chapitre de la décolonisation était donc sur le point d'être clos dans l'histoire du monde. On aurait voulu pouvoir en dire autant de celui de la guerre froide, mais tel n'était pas le cas, bien au contraire; les essais nucléaires, qui étaient, disait-on, abandonnés, reprenaient peu après à titre de représailles. Le Comité du désarmement^{7/}, à Genève, ne parvenait à aucun résultat. Au Laos, les pourparlers engagés entre les trois princes représentant respectivement les factions dites pro-occidentale, procommuniste et neutraliste, n'aboutirent à quelque chose que le 23 juillet 1962, à Genève^{8/}. Les incidents se multipliaient aux abords du trop fameux mur de Berlin, les discussions à ce sujet ne marquant pas le moindre progrès. Et il y avait encore Cuba et le Congo qui, pour des raisons certes différentes, alimentaient les feux de la guerre froide.

143. Depuis lors, c'est-à-dire depuis le 1er juillet 1962, bien des progrès ont été accomplis. Parmi eux, les plus marquants sont ceux des Conférences d'Addis-Abéba et de Moscou.

144. A Addis-Abéba, les représentants des 32 Etats indépendants d'Afrique viennent de décider d'unir toutes les énergies potentielles de l'Afrique, d'une part pour mettre un terme au système honteux de domination et d'exploitation étrangères sur leur sol en particulier et dans le monde en général, d'autre part pour sortir les immenses masses africaines de leur retard technique et économique. La Conférence d'Addis-Abéba^{9/} n'est que l'aboutissement naturel de la lutte des Africains pour se libérer des entraves de la division coloniale et de leur désir de concrétiser, par l'unité africaine, leur philosophie de

fraternité. Le succès certain de l'unité africaine sera la meilleure preuve du bien-fondé des principes de notre charte^{10/}: l'action de la paix, la complémentarité dans l'égalité et la certitude que l'Afrique, ignorée hier, peut servir d'exemple au reste du monde.

145. A Moscou, les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques viennent d'aboutir à un traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

146. Dans le domaine de la décolonisation et dans celui de la lutte contre la faim, la rencontre d'Addis-Abéba est d'une importance sans précédent. Elle permet d'espérer une sérieuse réduction de la tension internationale par la libération d'une grande région du monde. Elle permet également de situer tout un continent dans le cadre des relations internationales par un comportement uniquement fondé sur le respect des souverainetés.

147. Dans le domaine de la coexistence pacifique, la rencontre de Moscou est un grand encouragement sur la voie vers un monde sans guerre, sans peur et peut-être sans faim. Elle permet d'espérer la réalisation d'un accord sur le désarmement général et complet; elle permet également d'espérer le rétrécissement de l'écart toujours grandissant entre les niveaux de vie des pays développés et des pays anciennement dépendants, par l'élargissement de l'aide aux déshérités et par l'affectation, à l'assistance, des ressources libérées en cas de désarmement.

148. Depuis que nous sommes Membre de cette organisation, notre contribution à ses objectifs a été loyale et sincère, quoique limitée par le fait que nous sommes un petit pays. Cela est vrai pour ce qui concerne la paix et la sécurité internationales; c'est vrai également dans le domaine des droits des peuples et des citoyens.

149. En ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, nous sommes forcés, comme d'autres nations, de sauvegarder l'avenir de notre pays. Comme d'autres, nous savons que le déclenchement d'une conflagration ne se limiterait pas à des régions définies à l'avance. Il est donc du devoir de chaque nation et de chaque gouvernement de n'épargner aucun effort pour éviter une catastrophe générale; c'est donc une responsabilité que nous ne voulons pas et que nous ne pouvons pas ne pas porter. Cette philosophie est fondée sur un pacifisme essentiellement actif, qui est à la base de notre politique internationale, et c'est elle qui déterminera notre position pendant la présente session de l'Assemblée générale.

150. Le Burundi est convaincu que toutes les questions internationales peuvent trouver leur solution sans sortir du cadre des dispositions de la Charte des Nations Unies. Il est persuadé qu'il n'y a pas de différend qui ne puisse être résolu par des moyens pacifiques. Tout problème trouvera sa solution chaque fois que les parties auront la sincère détermination de l'examiner avec réalisme et conformément aux règles de la loi. L'essentiel, pour une solution, est d'être durable; elle doit donc être conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

^{6/} Front de libération nationale.

^{7/} Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.

^{8/} Déclaration sur la neutralité du Laos et protocole.

^{9/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, réunie du 22 au 25 mai 1963.

^{10/} Charte de l'Organisation de l'unité africaine, signée à Addis-Abéba le 25 mai 1963.

151. Ma délégation appuiera pendant cette session toute proposition tendant à créer une véritable coexistence pacifique. Nous appuierons en particulier toute proposition tendant à arriver à un accord complet sur l'arrêt des essais nucléaires. Nous serons avec tous ceux qui ont établi une fois pour toutes que la science doit faire disparaître et la peur de la guerre et la peur de la faim. Ma délégation appuiera toute résolution tendant à élargir la représentation auprès des Nations Unies, sur la base du principe de l'universalité. Mon pays est opposé à la politique de quarantaine d'autres pays. Telle est la raison du comportement de ma délégation à l'égard de la Chine communiste.

152. Le monde ne doit pas se trouver dans une situation où la force prévaut. L'immense majorité des peuples n'a pas assez pour vivre. La course menée pour secourir nos semblables pourrait être, très valablement, une raison de grandeur, auquel cas les intimidations dans les relations internationales ne constitueraient plus une méthode habituelle. Dans ce cas également, les déploiements de force ou toute autre forme de menace seraient relégués au rang du ridicule.

153. En ce qui concerne les droits des peuples, le système colonial constitue l'insulte la plus accablante que l'histoire ait faite à l'espèce humaine. L'homme qui le subit est tenu de se courber, de ramper et de se ranger parmi les objets dont use et abuse, comme d'une serviette, le colonialiste. Celui qui le pratique est obligé de se dénaturer, de se dire supérieur et de prendre pour supérieures toutes ses passions ou toutes ses créations. A l'origine de ce système se trouvent des théories de suprématie raciale qui ont donné lieu à des pratiques atroces de liquidation de vies humaines. Dans son développement, il s'est manifesté comme un système d'oppression, d'exploitation et de domination d'un peuple par un autre. Aujourd'hui, il est décrié par toutes les masses travailleuses du monde entier.

154. Cette façon de présenter l'impérialisme et le colonialisme est, bien entendu, un point de vue; il peut y en avoir d'autres. A ce propos, le Portugal me donne entièrement raison. Quoi qu'il en soit, mon analyse a l'avantage de ne pas être uniquement la mienne, mais celle de tous les peuples exploités du monde en général et du monde colonial en particulier; c'est donc, en somme, celle de la grande majorité des êtres humains. C'est cette analyse, cette compréhension des relations humaines qui ont soulevé l'indignation générale et la révolution coloniale; plus encore, les faits nous permettent de dire, sans crainte de nous tromper, que la liquidation du système colonial est imminente.

155. Il se trouve encore malheureusement en Afrique des contrées entières où des populations vivent des heures de massacre, de pillage et d'extermination. Le représentant du Portugal ose ici affronter les yeux du monde que nous sommes, pendant que son gouvernement pratique des méthodes contraires aux lois mêmes de la guerre. Le Portugal provoque terriblement les nations du monde. Une pareille nation n'a pas sa place ici; elle devrait avoir le courage de changer de politique ou de se retirer avant que les Nations Unies ne soient obligées d'utiliser d'autres moyens. Certains Etats africains ont déjà reconnu le gouvernement patriotique d'Holden Roberto; sa place manque ici, qu'il veuille bien recevoir l'hommage ému de tous les pays libres du monde pour les vaillants

combattants qui resteront dans l'histoire pour avoir défendu l'honneur de l'Angola.

156. Actuellement, il y a encore un Etat de type hitlérien sur terre, un seul gouvernement au monde dont la morale politique est la haine, l'abaissement et la dictature raciale — il s'agit de la République de l'Afrique du Sud; un gouvernement qui destine les neuf dixièmes de la population aux camps de concentration et qui ose envoyer des ministres aux Nations Unies, vanter à la tribune mondiale les bienfaits du racisme et le paradis concentrationnaire du nègre. Peut-il y avoir une seule voix qui réclamerait la présence d'un pareil provocateur? Ma délégation — avec un très grand nombre d'autres ici — répond: "non".

157. Il faut prendre des mesures concrètes contre cet Etat attardé, qui s'appuie sur le fusil pour dominer un peuple pacifique. L'Organisation des Nations Unies est menacée de mort si elle se cantonne dans une position d'expectative et assiste, comme la Société des Nations, au massacre d'un peuple par un gouvernement antidémocratique sous prétexte de non-ingérence.

158. Quoique toujours contraire à la morale élémentaire, le colonialisme, à un moment donné de l'histoire, était accepté dans le monde colonialiste comme un système politique d'administration ou comme une légalité constitutionnelle. Cela voulait dire que le règne de la force et la négation des droits fondamentaux de l'homme constituaient des normes politiques. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Sous la pression des peuples laborieux du monde, le système colonial fut d'abord mis en question, ensuite condamné à disparaître, et il n'offre en fait, aujourd'hui, que ses toutes dernières résistances.

159. Il est heureux de constater qu'au sein des Nations Unies, les résolutions adoptées sur le colonialisme reflètent la volonté inflexible des peuples à disposer d'eux-mêmes. La conscience de l'humanité bannit à jamais le colonialisme. Son expression a présenté le système colonial comme une injustice, une anomalie, une cause de friction croissante, une rupture constante de l'équilibre. La solution qu'elle a proposée est le rétablissement de cet équilibre, la restauration des droits fondamentaux de l'homme et l'indépendance nationale. Il fallait bien que l'Organisation des Nations Unies comprenne, par l'expérience, qu'une fois qu'elle commence, la révolution coloniale s'inscrit dans le cours de l'histoire et que, dès lors, il est futile de chercher à la contenir. Tel est heureusement le cas aujourd'hui.

160. Cependant, à travers le colonialisme, la guerre froide a été souvent intensifiée, portant ainsi atteinte à l'autorité de l'Organisation. Un colonialisme démodé pratiqué par certaines puissances et défiant l'opinion mondiale s'est maintenu. Les résolutions tendant à ramener ces puissances à la raison et à la justice ont été tout simplement ignorées. Certaines puissances encore ont manifesté une attitude double et contradictoire. Toutes ces considérations nous poussent à déplorer parmi nous l'existence d'un esprit rétrograde et l'incapacité de l'Organisation à l'enrayer par le truchement de ses principes fondamentaux et de sa Charte.

161. Mais il est d'autres points où l'action de l'Organisation a été positive dans cette révolution. Le fait de porter les problèmes sur la scène internationale a permis souvent de dégager des éléments en faveur d'une solution pacifique. Beaucoup de vies humaines

ont été épargnées en Afrique et en Asie grâce aux bons offices de l'Organisation. Ses recommandations ont été souvent d'un grand secours aux pays qui accèdent à l'autonomie ou à l'indépendance. Pour tout dire, l'Organisation a créé, à travers le monde colonial, un esprit de compréhension mutuelle menant à la paix et à une nouvelle ère de coopération dans la liberté et l'égalité.

162. En fait, la révolution coloniale est dirigée contre la domination par la force et contre l'exploitation de l'homme par l'homme. Elle constitue ainsi une contribution sans égale à la paix et à la stabilité du monde. L'expérience nous a appris que le colonialiste qui s'obstine dans sa politique de domination et d'inégalité se crée inévitablement, à l'échelle du pays colonial, des conflits et des guerres qui augmentent inmanquablement les frictions sur le plan international. Du reste, il ne peut y avoir de paix durable sans liberté universelle, et il ne peut y avoir de liberté universelle avant la liquidation totale des structures du colonialisme. Aussi, pour avoir la paix sur terre, faut-il, comme le suggèrent les 32 États indépendants d'Afrique, y compris le Burundi, que le monde entier se mette à effacer les dernières taches du colonialisme là où elles subsistent encore.

163. En matière de droits de l'homme, il faut dire tout de suite que le Burundi est l'un des pays du monde où les prisons sont vides de détenus politiques. Ce petit pays démocratique peut servir d'exemple. Il a un nouveau gouvernement farouchement opposé aux emprisonnements politiques.

164. Depuis la chute du régime hitlérien, qui avait fait du racisme une doctrine de gouvernement et s'en était prévalu pour exterminer des millions d'hommes, le préjugé racial commence à donner une mauvaise conscience. Dans tous les coins du monde, l'idée se répand que tous les hommes sans exception diffèrent à certains égards les uns des autres et que c'est là un des facteurs fondamentaux du progrès humain, mais que, pour l'essentiel, tous sont les mêmes, car tous ont, du fait qu'ils sont des hommes, le même droit à l'égalité, à une vie décente, au libre développement de leurs facultés physiques et intellectuelles. L'adoption par les Nations Unies d'une Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte des droits de l'homme mise sur pied par le Conseil de l'Europe^{11/}, la pratique constante des grandes organisations internationales attestent la vigueur et l'influence des tendances hostiles au racisme.

165. Mais ne nous faisons pas d'illusions. Le massacre froidement calculé de millions d'êtres humains n'a pas réussi à extirper le préjugé racial, nourri de méfiance et de malveillance, à l'égard de certains groupes ethniques ou religieux simplement parce qu'ils se distinguent par l'aspect extérieur et parfois par la façon d'être et de penser.

166. A l'origine, le racisme était une sorte de réflexe de défense et le moyen de se justifier. Cela est particulièrement vrai des peuples qui en ont assujéti d'autres. Dans cette situation, il faut un système de règles soutenant la discrimination au profit du groupe dominant. Il est impossible pour un homme qui doit maintenir un grand nombre d'autres hommes sous son autorité, de le faire seulement par la force. Il doit porter des symboles qui viennent renforcer

l'impression de sa supériorité même si celle-ci n'est pas toujours réelle. Il a besoin de se trouver des supports artificiels qui masquent sa faiblesse physique. L'abus de confiance s'exercera auprès des assujéti pour les convaincre qu'ils doivent obéissance et respect à leurs conquérants. Bref, l'autorité est dépersonnalisée et l'assujéti est gagné à l'idée qu'il n'obéit pas à un homme mais à un système, à une hiérarchie faisant en quelque sorte partie de l'ordre naturel des choses.

167. La discrimination ne provient donc pas, sous sa forme première, d'un préjugé de race. C'est plutôt le préjugé qui naît de la pratique de la discrimination. Le besoin pressant et permanent de se justifier force les gouvernants à inventer les insignes pouvant témoigner de leur rang. La couleur de la peau vient en tête d'une série d'autres insignes, tels que la nature et la différence des civilisations.

168. La discrimination raciale est née à l'époque où les mythes raciaux attisaient les haines des peuples, exaltaient un patriotisme belliqueux, multipliaient les guerres. A son origine se trouvent des doctrines de supériorité raciale qui ont également servi à l'expansion coloniale et au développement de l'impérialisme. Sa cause principale est la crainte de l'insécurité économique, la crainte de perdre son prestige. De même que le mal disparaît en tuant son virus, de même faut-il, pour liquider la discrimination raciale, modifier les conditions qui l'ont fait naître. Pour éliminer le racisme, il vaudrait mieux établir le sentiment de sécurité personnelle. C'est une question d'éducation. Les puissances occidentales, et notamment les Etats-Unis d'Amérique, qui font un grand effort dans ce domaine, doivent conseiller à la République de l'Afrique du Sud de changer de philosophie, sous peine de mettre finalement le feu au continent africain, menaçant ainsi la paix du monde.

169. Les problèmes du développement ont amené les hommes à constater l'existence de deux zones dont la plus étendue est caractérisée par une volonté passionnée de liberté et un désir de rattraper son retard économique. C'est une partie du monde récemment indépendante ou encore coloniale. C'est un monde de la faim et de l'analphabétisme. Les hommes qui l'habitent ont le souci de l'avenir et la nostalgie du passé. Leur importance et leur avenir sont appelés à croître. Un jour, leur choix et leur évolution détermineront le sens de l'histoire. En attendant, ils se tournent vers l'autre partie du monde, croyant que celle-ci les aidera dans leurs efforts vers un développement économique et culturel accéléré.

170. C'est dans ce contexte que doivent s'inscrire désormais les rapports entre les pays inégalement développés. De rapports de domination qu'ils étaient dans le passé, ils doivent se transformer de plus en plus en rapports de solidarité, unissant des partenaires égaux en droits et en dignité. Pour survivre, l'économie de profit doit faire appel aux secours d'une économie de don. Bien sûr, ce but paraît encore lointain; la résistance des habitudes et des égoïsmes, l'inertie des choses établies s'opposent aux audaces nécessaires. Puisse-t-on s'y résoudre avant qu'il ne soit trop tard, sous la pression des événements, à la hâte et dans la confusion.

171. Dans ce genre d'idées, l'Organisation des Nations Unies a concentré son attention sur deux séries de problèmes: l'assistance technique et le développement économique.

^{11/} Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950.

172. L'assistance technique constitue l'un des fondements des efforts à fournir pour mettre les pays sous-développés en mesure de subvenir eux-mêmes à leurs besoins et pour les rendre moins dépendants d'une aide extérieure. Le fossé qui ne cesse de s'élargir entre pays riches et pays pauvres peut être réduit par l'utilisation des connaissances techniques existantes. L'acquisition de ces connaissances doit être facilitée et renforcée, sans l'intervention de considérations d'ordre politique. On doit savoir que les pays pauvres risquent, dans l'action à entreprendre, de devenir une proie facile pour les pays riches. On ne doit pas ignorer que la tentation est grande pour ces derniers d'instaurer une dépendance à leur profit. En tout état de cause, l'assistance doit être telle qu'il s'y introduise, non pas des éléments de gêne, mais des facteurs de nature à accélérer un développement judicieux. Tel est du moins l'esprit des nouveaux rapports entre le Burundi et la Belgique.

173. Le développement est un problème complexe. Il embrasse trop de sujets pour être abordé sous un seul de ses aspects. Il se traduit par une amélioration du sort de l'homme aussi bien dans ses conditions matérielles d'existence que dans la prise de conscience qui lui permet de s'affranchir des superstitions et des servitudes. Il est en fait un passage d'un état médiocre à un état meilleur.

174. Comme genre de développement à rechercher, on a parlé dans cette assemblée de spécialisation, de développement intégré, de la primauté de l'industrie et de l'agriculture, du financement et de bien d'autres choses. On a même vu introduire à ce propos une discussion au sujet du régime le plus propice au développement des pays peu développés. Le développement repose aussi bien sur l'effort de ces pays mêmes que sur la décision globale des pays riches. Ayant la ferme détermination de mettre un terme à leur état de misère, les pays peu nantis doivent retirer le plus rapidement possible de leurs ressources naturelles et morales le plus de biens avec le moins d'efforts. Les pays nantis ont à rendre moins pénibles ces efforts en stabilisant le cours des matières premières, en levant les restrictions au commerce international et en abolissant les mesures discriminatoires appliquées en ce domaine. A cet égard, la délégation du Burundi salue avec espoir la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement^{12/}.

175. Dans notre effort pour nous hisser à un niveau de vie décent, notre attitude au sein des Nations Unies se veut à la fois économique et pratique. Économique, notre attitude est la traduction de ce que tous les Membres de l'Organisation affirment dans l'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme:

"Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays."

Pratique, notre attitude veut que, pour édifier l'infrastructure indispensable à l'exécution ultérieure de projets d'un rendement normal, il soit nécessaire de recourir à des investissements non rentables du point

de vue économique. Le Fonds spécial répond à l'attente de cette attitude. Aussi ma délégation demandera que ce fonds soit renforcé. Le capital privé, sous ses formes traditionnelles, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, aux termes de son mandat actuel, l'assistance technique, à elle seule, ne peuvent constituer une réponse à notre appel pour la liquidation de trop grandes inégalités sociales. Le seul salut est l'intervention qui élève le revenu national, c'est-à-dire qui contribue à l'augmentation de la production. Or, ces résultats ne s'obtiennent qu'en améliorant les méthodes de production, et cela ne peut se faire qu'à l'aide de l'épargne, laquelle fait défaut parce que les revenus sont bas, et les revenus sont bas parce que l'épargne à investir est très basse. Ma délégation estime que le problème du financement de l'infrastructure, celui du Fonds spécial ou de son renforcement doivent trouver leurs solutions, à cette session de l'Assemblée générale, en dehors des règles classiques du financement capitaliste.

176. L'Organisation des Nations Unies, dans sa raison d'être, est une grande expérience humaine destinée à maintenir un climat international favorable à la paix et au progrès. Pour aboutir, l'expérience a besoin d'instruments commodes. Des analyses qui n'aboutissent pas au résultat voulu doivent être rejetées en faveur d'autres qu'il faut trouver.

177. En tout cas, le Burundi aurait souhaité qu'il y ait moins de résolutions de l'Assemblée générale le concernant, et davantage concernant l'assistance qu'il sollicite.

178. A San Francisco, en 1945, la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale^{13/} a divisé le monde en régions agricoles, riches ou pauvres, et en régions industrielles, riches et autres. Cette analyse était encore exacte en 1946. Elle ne l'est plus en 1963. Or, c'est dans le cadre de cette analyse que s'inscrit la Charte des Nations Unies. Cette charte répond à des préoccupations dont certaines sont moins actuelles aujourd'hui qu'en 1945. Et puis, n'oublions pas que certaines puissances ont jugé utile de se considérer comme pacifiques et qu'en conséquence, la Charte devrait rester inopérante à leur égard jusqu'en 1963. Que tous ces pays soient vraiment pacifiques, le Burundi voudrait le croire. Mais en même temps, il aimerait que tous les pays du monde soient de son avis.

179. Quoi qu'il en soit, il est surprenant de constater que la représentation au sein des organes des Nations Unies adoptée pour les 45 Membres de l'Organisation en 1945 soit encore la même aujourd'hui pour 111 Membres. Il est un peu gênant de constater que les pays qui se trouvent devant cette situation de fait sont justement ceux qui ont toujours souffert dans l'histoire des relations entre les peuples et les civilisations. La situation doit être redressée en faveur de l'Afrique et de l'Asie, sinon par le truchement de la révision immédiate de la Charte, du moins par l'exemple des précédents et par des arrangements appropriés.

180. Dans l'ensemble, il est grand temps que la force permettant d'examiner et de résoudre les problèmes relatifs à la survie et au progrès de l'homme soit l'égal de celle que le monde possède pour maîtriser les forces de la nature.

^{12/} La Conférence doit s'ouvrir à Genève le 23 mars 1964.

^{13/} Conférence réunie du 25 avril au 26 juin 1945.

181. Chez nous, on dit que l'Afrique ressemble à un têtard qui, en croissant, deviendra grenouille. Nous souhaitons que le monde actuel, tellement semblable à un têtard au point de vue économique, avec une énorme tête constituée par des puissances riches, et une queue effilée de nations pauvres, croisse comme lui. Puisse le monde déséquilibré dans lequel nous vivons avoir, à la fin de cette décennie, une configuration qui fasse espérer l'avènement de la grenouille.

182. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits pour le débat de cet après-midi. Je vais maintenant donner la parole aux quelques représentants qui l'ont demandée pour exercer leur droit de réponse.

183. **M. PALAR** (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Je prends la parole pour répondre aux déclarations que les représentants de la Malaisie et du Royaume-Uni ont faites à la 1219^{ème} séance, le 27 septembre 1963, en réponse à mon intervention du même jour. J'avais bien précisé alors que mon pays était dans l'impossibilité de reconnaître la nouvelle Fédération de Malaisie. Cependant, par déférence envers l'Assemblée générale, envers vous, Monsieur le Président, et envers l'ambassadeur Dato' Ong, que je tiens personnellement en haute estime, je l'ai désigné sous le titre de représentant de la nouvelle Fédération de Malaisie. Cela ne saurait, bien entendu, être interprété comme une reconnaissance de la nouvelle Malaisie.

184. Encoré que ces deux représentants aient fait chorus — et c'est là un point qui mérite d'être relevé — pour contester ma déclaration, j'ai noté une différence, une différence naturelle, dans le ton de leurs réponses respectives. Le représentant de la Malaisie ne s'est pas montré aussi véhément que son collègue du Royaume-Uni. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'employer ici le mot "immodéré" dont lord Home s'est servi pour caractériser mon discours. Je laisse à cette auguste assemblée le soin de décider quelle déclaration mérite d'être qualifiée de "immodérée", celle du représentant du Royaume-Uni ou celle du représentant de l'Indonésie.

185. Pour en revenir à la réponse du représentant de la Malaisie, je voudrais avant tout expliquer pourquoi lui et moi nous ne sommes pas d'accord sur la question de savoir qui a lancé l'idée de la nouvelle Malaisie. L'ambassadeur Dato' Ong a voulu démontrer que c'était le Premier Ministre Tunku Abdul Rahman, et le représentant du Royaume-Uni l'a naturellement appuie.

186. Peut-être les deux premiers paragraphes de l'introduction au rapport de la Commission Cobbold ^{14/}, que le représentant de la Malaisie a mentionné plusieurs fois dans son discours, fourniront-ils l'explication de mon désaccord. Le premier paragraphe est ainsi conçu:

"L'idée d'une association politique entre la Malaisie, Singapour et les trois territoires de Bornéo, le Bornéo septentrional, Sarawak et Brunéi, est à l'étude depuis de nombreuses années."

Je le répète, depuis de nombreuses années. A présent je cite un extrait du deuxième paragraphe:

"Le 27 mai 1961, Tunku Abdul Rahman, premier ministre de la Fédération de Malaisie, dans une

allocution qu'il a prononcée à un déjeuner de la presse, à Singapour, a parlé favorablement de la possibilité d'une telle association. Les propositions constructives de Tunku Abdul Rahman ont été bien accueillies par le Gouvernement britannique."

On ne saurait donc nier que les propositions de Tunku Abdul Rahman étaient une réaction favorable à une idée qui avait mûri au cours de nombreuses années de discussions. De qui venait cette idée se demandera l'Assemblée. Par courtoisie, devons-nous exclure le Royaume-Uni? Et pourquoi le Gouvernement britannique a-t-il accueilli favorablement ces propositions? La réponse est simple: parce que cette idée s'intègre parfaitement dans les desseins de la politique néo-colonialiste du Royaume-Uni.

187. Et quel était, pourrait-on demander, le principal objectif de cette prompte acceptation? Nous le trouvons dans l'introduction au rapport de la Commission Cobbold, au paragraphe 6 de la déclaration signée conjointement par le premier ministre MacMillan et le premier ministre Tunku Abdul Rahman, il y a près de deux ans, le 23 novembre 1961 très exactement. Je défie le représentant du Royaume-Uni de m'accuser encore de déformer les faits lorsque je cite le passage suivant de cette déclaration:

"Le Gouvernement de la nouvelle Fédération de Malaisie accordera au Gouvernement du Royaume-Uni le droit de conserver des bases à Singapour en vue d'aider à la défense de la Malaisie comme à celle du Commonwealth" — et ceci est très important — "ainsi qu'au maintien de la paix dans l'Asie du Sud-Est."

C'est là notre région. Personne, pas plus l'Indonésie que les autres, ne souhaite contester le droit qu'avait la Malaisie — la nouvelle Malaisie n'existait pas encore — de conclure des accords militaires avec le Royaume-Uni; nous sommes également prêts à comprendre que la Malaisie, membre du Commonwealth, ait accepté de coopérer à la défense de ce groupement. C'était là une chose naturelle.

188. Si nous acceptons la thèse de l'ambassadeur Dato' Ong, qui a dit que l'idée de la nouvelle Fédération de Malaisie émane du Premier Ministre de Malaisie, comment Tunku Abdul Rahman explique-t-il qu'il se soit arrogé le droit d'agir au nom des peuples de Sarawak, de Sabah et de Brunei dont les territoires n'appartenaient pas à la Malaisie et dont on n'avait pas cherché à connaître les aspirations? Si nous acceptons la thèse de l'ambassadeur Dato' Ong, à savoir que l'idée de la nouvelle Fédération de Malaisie viendrait du Premier Ministre de Malaisie, comment ce pays peut-il justifier l'engagement qu'il a contracté à priori, il y a près de deux ans, et selon lequel Sarawak, Brunei et Sabah devaient être eux aussi liés au Royaume-Uni par un accord militaire au moment où ils deviendraient indépendants? Qui a donné à la Malaisie le droit de décider de la destinée de peuples et de territoires qui ne lui appartiennent pas? N'y aurait-il pas eu par hasard quelque pression du côté britannique, une très légère pression bien entendu? Qui ne comprendrait que le Royaume-Uni désire lier ses colonies par un accord militaire, immédiatement après leur accession à l'indépendance? C'est là du néo-colonialisme pur et simple, c'est identifier la décolonisation à ses propres intérêts militaires, sans parler des intérêts économiques et politiques. Et n'est-ce pas merveilleux d'être en mesure de soutenir que tout cela est la conséquence

^{14/} Report of the Commission of Enquiry, North Borneo and Sarawak, 1962, Londres, H. M. Stationery Office, Commd. 1794.

du vœu très respectable qu'a la Malaisie de créer la nouvelle Malaisie?

189. Et ce qui est le plus important, comment la Malaisie — maintenant la nouvelle Malaisie, et je le regrette beaucoup — pourrait justifier devant sa nation sœur de l'Asie du Sud-Est, l'Indonésie, son engagement "d'accorder au Gouvernement du Royaume-Uni le droit de conserver des bases à Singapour ... pour le maintien de la paix dans l'Asie du Sud-Est", — notre région, en d'autres termes, pour le maintien de la pax Britannica dans notre région? Nous pouvons comprendre que la Malaisie ait actuellement besoin de confondre la pax Malaysiana avec la pax Britannica. Nous pourrions le comprendre. Mais la Malaisie n'aurait-elle pas donné un témoignage de ses relations amicales et de bon voisinage si elle avait consulté d'abord l'Indonésie pour savoir si le Gouvernement indonésien pouvait accepter cette grave intrusion dans notre région? Que se passerait-il si la pax Britannica se trouvait en contradiction avec la pax Indonesiana?

190. Pour être tout à fait équitables envers le premier ministre Tunku Abdul Rahman, son attitude à Manille nous a convaincus qu'il souhaitait une nouvelle Malaisie véritablement indépendante. Nous en étions convaincus, mais il a créé la nouvelle Malaisie en coopération avec le Royaume-Uni, qui a réussi manifestement à identifier la décolonisation du Sarawak et du Sabah avec ses propres intérêts militaires et autres. Cela est indéniable.

191. Ainsi, lorsque dans sa déclaration le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni m'a dit sans ambages que mon attaque contre la politique britannique n'était qu'une diversion assez transparente qui ne pouvait cacher que le but réel de cette attaque était la nouvelle Malaisie, le représentant du Royaume-Uni a presque atteint la cible. Toutefois, s'il avait mieux écouté mon discours, il aurait découvert que mon attaque visait ce parfum britannique qui s'attache à la nouvelle Malaisie. Mais même avec ce parfum britannique qui, nous l'avouons, est un peu trop fort pour nous, les Philippines et l'Indonésie étaient déjà disposées à accueillir favorablement la création de la nouvelle Malaisie à la condition que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pût s'assurer des vœux réels des populations de Sarawak et de Sabah, sur la base d'une enquête conçue différemment comme l'exigeait l'Accord de Manille.

192. Or, il y a de toute évidence une divergence fondamentale entre les pays intéressés quant à l'interprétation et l'évaluation de la tâche des observateurs telle qu'elle est envisagée dans l'Accord de Manille. La nouvelle Malaisie et le Royaume-Uni pensent que les observateurs devraient uniquement être les témoins du travail des équipes des Nations Unies et déterminer si ces équipes s'acquittent bien de leur tâche. Les Philippines et l'Indonésie avaient entièrement confiance dans le Secrétaire général, mais elles éprouvaient des appréhensions graves au sujet du rôle que les autorités coloniales allaient probablement jouer pour obliger les habitants de Sarawak et de Sabah à agir dans le sens que souhaitaient ces autorités. Les rapports des observateurs philippins et indonésiens ont prouvé amplement que ces appréhensions étaient fondées.

193. Dans ma déclaration du 27 septembre 1963, j'ai dit:

"Quiconque a vécu sous la domination coloniale sait que les autorités n'ont aucune peine à faire

répondre aux gens exactement ce qu'elles veulent qu'ils répondent. Très souvent la seule présence de soldats ou de policiers armés est suffisante ... En général, ce sont uniquement les militants d'un mouvement de libération — et les Africains et les Asiatiques le savent fort bien — qui osent braver l'intimidation des démonstrations de force. Sachant cela, les enquêteurs, en adoptant une méthode nouvelle pour déterminer les vœux de la population, auraient dû s'assurer dans toute la mesure possible ... que les personnes interrogées étaient relativement ... à l'abri des pressions officielles. Ils auraient dû aussi faire en sorte que les audiences se déroulent hors de la présence des autorités coloniales, de soldats ou de policiers." [1219ème séance, par. 107.]

Cela aurait pu être fait.

194. Voilà la raison pour laquelle les enquêtes mentionnées dans le rapport de la Commission Cobbold, le résultat des récentes élections au Sabah et au Sarawak et même le rapport des équipes des Nations Unies — tous ces éléments dont l'ambassadeur Dato' Ong s'est servi pour étayer ses arguments — ne nous ont pas convaincus que l'on a déterminé quels étaient les vœux réels des populations du Sabah et du Sarawak. C'est pourquoi je tiens à répéter ce que j'ai dit vendredi dernier:

"Je puis vous assurer que, pour sa part, mon gouvernement conserve ses doutes. Ce n'est pas que nous contestons que les populations de Bornéo sous administration britannique puissent vouloir se joindre à la Malaisie ... En effet, s'il en était réellement ainsi, l'Indonésie et les Philippines, comme nous l'avons indiqué dans l'Accord, se réjouiraient de la création de la Nouvelle-Malaisie." [Ibid., par. 108.]

Mais à l'heure actuelle rien ne justifie pour nous une certitude suffisante. En fait, je souhaiterais que nous soyons aussi sûrs au sujet du Sarawak et du Sabah que nous sommes censés être sûrs à propos de Singapour après les élections qui s'y sont déroulées.

195. Bien que le représentant de la Malaisie, dans sa tentative de justifier la proclamation de la nouvelle Malaisie, se soit laborieusement efforcé d'utiliser la conclusion du Secrétaire général, il n'a quand même pas réussi à expliquer de façon satisfaisante pourquoi on avait fixé la proclamation de la nouvelle Malaisie au 16 septembre, quelles que pussent être — je le répète, quelles que pussent être — les conclusions de l'équipe des Nations Unies. En décidant le 29 août que la nouvelle Malaisie serait proclamée le 16 septembre, alors que le travail de l'équipe des Nations Unies se poursuivait encore, on a ôté à l'enquête toute raison d'être.

196. Dans ses conclusions, le Secrétaire général lui-même a regretté ce fait parce que, selon lui, il n'en est résulté que confusion, malentendus et rancunes. Il est assez saugrenu que le représentant de la Malaisie manifeste maintenant une telle allégresse devant le rapport de l'équipe des Nations Unies et les conclusions du Secrétaire général, alors que la déclaration britannique et malaise du 29 août 1963 les a vidés de tout sens.

197. Permettez-moi maintenant de répondre à certaines allégations du représentant du Royaume-Uni. Il a soutenu que j'avais recouru à des moyens "passablement détournés, furtifs et tortueux" pour mettre en cause l'intégrité du Secrétaire général et de ses

équipes. Si le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni se donnait la peine de lire le texte écrit de ma déclaration, il constaterait que ces paroles grandiloquentes ont malheureusement été prononcées parce qu'il écoutait mal. S'il demandait aussi à qui de droit si l'on a vu dans ma déclaration une tentative de mettre en cause l'intégrité de qui-conque, le représentant du Royaume-Uni envisagerait peut-être de retirer ses allégations.

198. Un mot maintenant sur le fait d'imposer des fédérations aux peuples contre leur volonté. Bien entendu nous félicitons l'Australie, le Canada et la Nigéria de ce que leurs fédérations respectives aient été bien accueillies par leurs peuples, qui en avaient peut-être même pris l'initiative. Mais le représentant du Royaume-Uni peut-il dire de bonne foi que la majorité autochtone de la Fédération de l'Afrique centrale ait souhaité cette fédération? Non, elle lui a été imposée et elle a tenu à s'en débarrasser dès qu'elle a été en état de le faire. Et que dire de la Fédération de l'Afrique orientale, conçue par les Britanniques, mais rejetée bel et bien par les populations autochtones? Et n'est-ce pas en vain que le Royaume-Uni a essayé de grouper en une fédération des pays comme la Jamaïque, la Barbade et Tobago?

199. Le représentant du Royaume-Uni peut-il nier que la politique de la Grande-Bretagne à l'égard de la nouvelle Malaisie soit analogue à celle qu'elle mène en Arabie du Sud où elle a groupé en fédération plusieurs sultanats, cheikhats et émirats et Aden, sa base militaire dans cette région du monde dont l'importance stratégique est très grande? Le ressentiment et l'hostilité des pays arabes et africains avoisinants ne sont-ils pas un avertissement suffisamment grave pour le Royaume-Uni?

200. Nous sommes sensibles à l'assurance que nous a donnée le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, qui a déclaré que son pays désire entretenir en tout temps des relations amicales avec le mien. Nous respectons le Royaume-Uni, et nos sentiments à son égard sont les mêmes que ceux exprimés par lord Home. Mais le Royaume-Uni ne demande-t-il pas trop, s'il attend de l'Indonésie qu'elle diffère de tous les autres pays récemment libérés dans son évaluation et son rejet de ce qu'elle considère comme une manifestation du néo-colonialisme?

201. Enfin, le représentant du Royaume-Uni s'est entièrement trompé lorsqu'il a cru que j'aurais la prudence de passer sous silence les émeutes et les attaques dirigées contre l'Ambassade du Royaume-Uni à Djakarta. Je suis même prêt à relever le terme "peu civilisé" dont s'est servi le Ministère britannique des affaires étrangères pour caractériser ces émeutes. Car il s'agissait effectivement d'émeutes.

202. Je voudrais avant tout préciser que malgré la violence des sentiments de la population exacerbée par le néo-colonialisme britannique, personne n'a été tué. Je le répète, personne n'a été tué. Peut-on en dire autant d'autres émeutes dans le monde? Le Gouvernement britannique, sans aucune raison valable évidemment, a évacué les femmes et les enfants. Oui, il y a eu des manifestations, des manifestations violentes.

203. Le peuple de mon pays n'est certes pas un peuple de brebis bêlantes et il a senti instinctivement que sa colère devait se tourner contre l'Ambassade du Royaume-Uni plutôt que contre l'Ambassade de Ma-

laisie. Mon gouvernement n'a pas cherché à excuser l'incendie de l'Ambassade britannique; au contraire, il l'a réprouvé comme étant une manifestation excessive de la colère du peuple. Et je tiens à préciser également que personne n'a été tué par la foule déchaînée. Très vite le gouvernement a repris la situation entièrement en main.

204. Que dire de notre conduite, que les Britanniques ont qualifiée de peu civilisée? Nos émeutiers déchaînés n'ont ni tué ni même blessé une seule femme, un seul enfant. Qu'ont fait les Britanniques civilisés lors de la crise de Suez et auparavant au Kenya pour ne citer que ces deux exemples? Combien de femmes et d'enfants ont-ils été tués alors? Peut-être le Royaume-Uni nous jugera-t-il peu civilisés si nous comparons les manifestations spontanées de Djakarta à la guerre qu'il a délibérément déclenchée à Suez et à sa politique colonialiste d'assassinat du peuple Mau Mau, dont le plus grand crime était qu'il voulait la liberté, uhuru?

205. Mais comment le Royaume-Uni peut-il expliquer l'état de choses "civilisé" constaté dans la chancellerie britannique détruite par l'incendie? Il s'est trouvé — et cela vous surprendra sans aucun doute, Monsieur le Président — que sans autorisation ou permis du Gouvernement indonésien et à l'encontre de toutes les règles diplomatiques, des armes telles que des mitraillettes, des mausers et une quantité considérable de munitions étaient emmagasinées dans l'immeuble. A quelle fin?

206. Mme PANDIT (Inde) [traduit de l'anglais]: La délégation de l'Inde regrette vivement que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan ait cru devoir porter contre mon pays de graves accusations, pleines d'inexactitudes et d'erreurs. A la dix-septième session, déjà, la délégation du Pakistan avait lancé des allégations semblables, que nous avons alors réfutées. Un autre organe principal des Nations Unies est saisi depuis plusieurs années de l'un des points qui vient d'être soulevé. Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée que c'est l'Inde qui a porté cette plainte devant les Nations Unies. J'aurais préféré ne pas avoir à répondre en détail à ces accusations et éviter ainsi un nouveau surcroît de travail à l'Assemblée, mais pour bien mettre les choses au point et de crainte que notre silence ne soit mal interprété je suis obligé de répondre aux allégations qui viennent d'être lancées.

207. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, M. Bhutto, a dit que le problème central au Cachemire est celui de la libre détermination et que les deux parties sont d'accord à ce sujet. Je tiens à démentir catégoriquement et immédiatement cette assertion du Ministre des affaires étrangères du Pakistan. Et je voudrais ajouter, forte de toute l'autorité du Gouvernement de l'Inde, que la question du Cachemire est celle d'une agression, d'une agression pakistanaise commise en 1947 et en 1948 et qui se poursuit jusqu'à ce jour.

208. Le Pakistan voudrait faire croire au monde que la question du Cachemire a son origine dans la résolution de janvier 1949^{15/}. La vérité est parfois embarrassante et cette affaire a des débuts peu reluisants; c'est sans doute pour cette raison que le Pakistan ne tient guère à attirer l'attention du monde sur ce point. Je dois solliciter votre indulgence, Monsieur le

^{15/} Documents officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15.

Président, pour rappeler aux délégations que l'affaire du Cachemire a commencé par des tentatives du Pakistan d'étrangler économiquement l'Etat de Jammu et Cachemire immédiatement après le départ des Britanniques de l'Inde.

209. Lorsque la pression économique se révéla inefficace le Pakistan incita des tribus de pillards à passer à travers son territoire pour se rendre au Cachemire et y faire régner la terreur par le pillage, l'incendie, le viol et le meurtre afin de contraindre les habitants à se soumettre à la domination du Pakistan. A ceux qui ne connaissent pas les lieux, je voudrais expliquer que c'eût été la chose la plus aisée du monde d'arrêter ces agresseurs aux deux ponts qui relient le territoire pakistanais au Cachemire. Tous les appels que nous lançâmes au Pakistan pour qu'il empêche le passage des agresseurs demeurèrent sans résultat, et c'est l'Inde qui porta l'affaire devant le Conseil de sécurité. Lorsqu'elle y fut discutée pour la première fois, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan d'alors fit la déclaration catégorique que voici:

"... Le Gouvernement du Pakistan tient à démentir immédiatement et formellement l'allégation selon laquelle il prêterait aide et assistance aux prétendus envahisseurs ou aurait commis un acte d'agression quelconque contre l'Inde. Au contraire, et dans le seul dessein de maintenir des relations amicales entre les deux Dominions, le Gouvernement du Pakistan a continué à faire tout ce qui était en son pouvoir pour décourager le mouvement tribal par tous les moyens, sauf la guerre^{16/}."

Mais lorsque la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan arriva en Inde, au mois de juillet 1948, il ne fut pas possible de dissimuler plus longtemps les faits, et le même Ministre des affaires étrangères dut alors reconnaître que des unités régulières de l'armée pakistanaise combattaient au Cachemire depuis le mois de mai 1948.

210. La Commission admit alors que la présence de troupes pakistanaises au Jammu et Cachemire constituait une modification importante de la situation par rapport à celle qu'avait décrite antérieurement le Gouvernement du Pakistan, ce qui était une façon polie de dire que le Pakistan avait auparavant présenté la situation sous un faux jour aux Nations Unies.

211. Nous savions bien entendu que les prétendus pillards qui avaient pénétré au Cachemire en venant du Pakistan étaient tout bonnement des volontaires pakistans. Plus tard, sir Owen Dixon, l'éminent juriste australien et le représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, exprima l'opinion que la pénétration d'éléments hostiles à l'intérieur du territoire de Jammu et Cachemire en octobre 1947, "était contraire au droit international"^{17/}. C'est pourquoi, à la suite des conclusions de la Commission, l'Inde, dont le bien-fondé de la thèse avait été démontré, aurait été parfaitement justifiée à exiger que les Nations Unies prennent les mesures nécessaires pour faire reculer les agresseurs pakistans, sinon l'Inde serait obligée de le faire elle-même en légitime défense. Mais dans l'espoir de maintenir des relations pacifiques avec un peuple qui, quelques mois auparavant encore, avait avec nous la même patrie commune, et à la demande expresse de certaines

puissances occidentales, nous avons accepté certains compromis. L'un d'entre eux fut un cessez-le-feu et cela à un moment où les forces indiennes progressaient; le second compromis était que nous accepterions la demande pakistanaise de procéder à un plébiscite si les Nations Unies étaient en mesure d'assurer le retrait complet des forces pakistanaises de l'Etat de Jammu et Cachemire. Il est nécessaire de préciser que le plébiscite était conçu dans le contexte limité d'une formule de compromis, et cela apparaît clairement dans les résolutions pertinentes des Nations Unies. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a cité le paragraphe 1 de la résolution de janvier 1949, mais il a fort à propos oublié de mentionner le paragraphe 2 de cette résolution. Avec votre permission, je vous lirai le texte de ce paragraphe:

"Il sera procédé à un plébiscite lorsque la Commission aura constaté que l'ordre de cessez-le-feu et l'accord de trêve, prévus aux première et deuxième parties de sa résolution en date du 13 août 1948, auront été exécutés et que toutes dispositions auront été prises en vue du plébiscite^{18/}."

212. Que sont donc ces parties I et II de la résolution de la Commission en date du 13 août 1948 qui constituaient une condition préalable à un plébiscite? La première partie traite du cessez-le-feu et la deuxième partie se réfère à l'accord de trêve aux termes duquel les Nations Unies devaient obtenir le retrait total des forces régulières et des "volontaires" du Pakistan et, seulement après achèvement de ce retrait, prendre des dispositions en vue d'un plébiscite; ces dispositions comprendraient le retrait du gros des forces indiennes, mais non pas de leur totalité. L'Inde était souveraine au Jammu et Cachemire et il ne pouvait nullement être question du retrait complet de l'Inde.

213. Cette formule de compromis à laquelle le Pakistan mêle maintenant la question de la libre détermination ne fut pas appliquée parce que le Pakistan refusa de retirer ses forces du Jammu et Cachemire et tenta, au cours de nouvelles et futiles négociations, d'obtenir qu'il fût à égalité avec l'Inde au Cachemire. Après que le Pakistan eut saboté la formule de compromis, l'Inde aurait pu, une fois de plus, et à juste titre, reprendre les hostilités; et c'est parce que le Pakistan redoutait cette éventualité qu'il se décida alors à conclure un pacte militaire avec les Etats-Unis d'Amérique, en 1954, pour renforcer sa position — non pas afin de se défendre contre le communisme, mais pour mettre en sécurité les fruits de son agression contre l'Inde. Quinze années se sont écoulées depuis l'adoption de la formule de compromis. Le Pakistan a délibérément refusé de se conformer à ces résolutions. Il n'est plus possible maintenant de continuer à tabler sur ces résolutions. Comme M. Jarring l'a déclaré dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 29 avril 1957:

"... Si elle ne s'est pas faite avec une rapidité suffisante, la mise en œuvre d'accords internationaux d'une portée précise peut se révéler de plus en plus malaisée parce que la situation à laquelle ces accords devaient remédier a tendance à évoluer^{19/}."

^{16/} Ibid., troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, Annexe 6, document I, par. 3.

^{17/} Ibid., cinquième année, Supplément de septembre à décembre 1950, document S/1791, par. 21.

^{18/} Ibid., quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15.

^{19/} Ibid., douzième année, Supplément d'avril, mai et juin 1957, document S/3821, par. 21.

C'est précisément ce qui s'est passé. Il est trop tard maintenant pour que le Pakistan propose d'en revenir à la situation qui existait en 1948 et en 1949.

214. Quant à la souveraineté de l'Inde au Cachemire et à la légalité du rattachement, ni l'Inde ni le Pakistan ni même le Royaume-Uni ne peuvent les mettre en doute vu que tous trois étaient parties à la Loi de 1947 sur l'indépendance de l'Inde. Le rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ne peut pas être contesté sur le plan juridique. La souveraineté de l'Inde au Cachemire a son origine dans l'acte de rattachement et elle est complète et totale. Aucune proposition de règlement de la question du Cachemire dans l'intérêt de la paix ne pourra jamais supprimer cette souveraineté. Cette année encore, nous avons fait certaines propositions au Pakistan en vue de régler cette affaire, mais cela ne peut signifier que notre souveraineté au Cachemire soit mise en doute. Il convient, à ce propos, de signaler qu'à la 240^{ème} séance du Conseil de sécurité, M. Warren Austin, alors représentant des Etats-Unis, déclarait:

"Il s'agit d'une affaire internationale; depuis le rattachement du Jammu et Cachemire à l'Inde, la souveraineté extérieure de cet Etat se trouve transférée à l'Inde, elle est exercée par l'Inde; et c'est pourquoi l'Inde est ici présente en tant que pétitionnaire^{20/}."

215. C'est dans l'exercice de sa souveraineté au Cachemire que l'Inde a dû entrer en conflit avec la Chine dans le nord-est du Cachemire. Il suffit de comparer cet exercice de la souveraineté avec l'abandon par le Pakistan à la Chine de territoires de cette partie du Cachemire qui se trouve occupée illégalement par le Pakistan. Le manque d'intérêt du Pakistan pour l'intégrité du Cachemire apparaît également dans les reproches que nous fait le Pakistan parce que nous n'avons pas consenti à un compromis semblable avec la Chine à qui nous avons refusé de céder Ladakh. Il est si facile d'être généreux avec le territoire des autres!

216. Le principe de la libre détermination a été accepté par l'Assemblée générale, et l'Inde en a été l'un des partisans les plus énergiques. Mais ce principe ne s'applique pas au cas présent puisqu'il n'est pas applicable à une partie d'un peuple. Il s'applique à tous les territoires où, par la force des armes ou par les vicissitudes de l'histoire, les populations sont maintenues sous une domination étrangère. Si la politique de la libre détermination devait être appliquée à des parties d'Etats créés constitutionnellement, la plupart de ces Etats seraient détruits. La revendication de la libre détermination dans une société pluraliste ne pourrait signifier que la dissolution de cette société. Et je me permets de faire remarquer que la plupart des nouveaux Etats d'Asie et d'Afrique appartiennent à cette catégorie. Je ne crois pas me tromper en disant que c'est la raison pour laquelle les Nations Unies ont essayé, de toutes leurs forces de prévenir la sécession du Katanga fondée sur la revendication de la libre détermination. Même les Etats anciens ne seraient pas à l'abri de ces démembrements.

217. Si la religion est le critère de la libre détermination, devons-nous séparer les catholiques des protestants en Europe et en Amérique, ou les musulmans des chrétiens dans le Proche-Orient ou en Afrique? La libre détermination ne peut pas être

seulement un processus de désintégration ou de fragmentation. Lorsque la libre détermination est appliquée en faveur de minorités dans un Etat national, elle crée souvent de nouvelles minorités. Il est intéressant de rappeler que le Premier Ministre du Pakistan, M. Suhrawardy, a déclaré en 1956 que la création du Pakistan malgré la présence de 9 millions de non-musulmans dans ce pays avait mis fin à la théorie des deux nations sur la base de laquelle le Pakistan avait été créé. Il a précisé: "Nous tous, musulmans et non-musulmans, nous sommes avant tout des Pakistanais." Ce qui prouve que maintenant, ou bien les Pakistanais ne croient pas en la théorie des deux nations, ou bien que la libre détermination n'est pas un droit reconnu à une nouvelle minorité.

218. Je vous demanderai la permission, Monsieur le Président, de rappeler à l'Assemblée certains faits pertinents. Le Pakistan a-t-il permis aux populations des Etats princiers du Pakistan d'exercer le droit de la libre détermination après que le prince eut décidé du rattachement au Pakistan? Ainsi que cela a été révélé il y a quelques années à la Cour suprême du Pakistan occidental, le rattachement de l'Etat de Bahawalpur avait été imposé au souverain de cet Etat. Le Khan de Kalat se révolta contre le rattachement et il fut arrêté et emprisonné en 1958. Dans aucun de ces cas, le principe de libre détermination n'a été appliqué. Lorsque le Pakistan a acheté le territoire de Gwadar au sultan de Mascate qu'en a-t-il été de cette sollicitude que manifeste le Pakistan pour le droit des peuples à la libre détermination? Le peuple de Gwadar ne s'est pas vu offrir la possibilité de dire si, dans la seconde moitié de ce siècle, le XX^{ème}, il a souhaité être acheté comme du bétail. Le Pakistan est-il prêt à accorder le droit de libre détermination aux Pakhtoons?

219. La libre détermination est un processus démocratique. Il n'y a pas eu une seule élection générale au Pakistan même, depuis sa création en 1947, pas même dans les territoires relativement limités où le droit de vote était reconnu du temps de l'occupation britannique. Le Président du Pakistan a déclaré à maintes reprises que le peuple du Pakistan n'est pas mûr pour l'exercice de tels droits démocratiques et, après 14 ans d'indépendance, on enseigne maintenant à la population les rudiments de la démocratie. Il est réconfortant de constater que le Pakistan considère les habitants du Cachemire comme étant mieux préparés à l'exercice du droit démocratique de libre expression, bien qu'ils n'en aient jamais usé du temps des Britanniques.

220. Le Pakistan, en ne retirant pas ses troupes, a fait obstacle au plébiscite qui aurait pu être la deuxième étape de l'exécution de la résolution des Nations Unies. Le peuple du Cachemire, qui ne pouvait attendre indéfiniment, a donc élaboré sa propre constitution par l'entremise d'une assemblée constituante élue sur la base du suffrage universel des adultes et il a ratifié la décision de son souverain de rattacher le pays à l'Inde. Ce qui constitue sans aucun doute un exercice infiniment plus large des droits démocratiques que cela a jamais été le cas au Pakistan. Il convient également de noter que durant la même période les Pakistanais, au lieu d'avancer sur la route de la démocratie, ont en fait reculé et même supprimé les rares institutions représentatives créées sous les Britanniques.

221. La sollicitude du Pakistan pour la libre détermination des habitants du Cachemire aurait pu être

^{20/} Ibid., troisième année, Nos 1-15, 240^{ème} séance, page 371.

mieux appréciée si une certaine mesure de libre détermination avait été accordée aux territoires qui font partie du Pakistan. Il est risible qu'un gouvernement qui refuse à son propre peuple les droits démocratiques du suffrage universel et direct, un gouvernement qui déclare que la démocratie parlementaire ne convient pas au génie de son propre peuple, préconise la libre détermination pour le peuple d'un pays voisin qui, à trois reprises depuis l'indépendance, a procédé à des élections sur la base du suffrage universel des adultes.

222. Si le Pakistan croit réellement au principe de la libre détermination, pourquoi a-t-il commencé par envahir l'Etat du Cachemire? La revendication de la libre détermination pour les Allemands des Sudètes fut le prélude à l'attaque de l'Allemagne nazie contre la Tchécoslovaquie. Le Pakistan a choisi une démarche inverse: ce n'est que lorsque l'agression au Cachemire eut échoué que le Pakistan devint le champion de la libre détermination des Cachemiriens.

223. J'en viens maintenant à la question des craintes que le Pakistan éprouve à l'égard de l'Inde et dont nous entendons parler si souvent. Je suis reconnaissant au Ministre des affaires étrangères du Pakistan d'avoir dit:

"Aucun pays ne regrette plus vivement que le mien le conflit de frontière qui a éclaté entre nos deux voisins géants, la Chine et l'Inde." [1220ème séance, par. 25.]

Ce qui contraste agréablement avec la déclaration que son collègue, le Ministre pakistanais à l'information, a faite récemment, dans les termes que voici:

"Le monde a constaté que la prétendue guerre sino-indienne n'était rien d'autre qu'un simulacre de combat que l'Inde voulait exploiter pour renforcer ses armées et détourner l'attention de son peuple des problèmes intérieurs."

C'est pourquoi il est bon de savoir que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan dit maintenant: "... Ce conflit a été un sujet de vive inquiétude pour nous; il nous concerne directement et ses répercussions ont compliqué le problème de notre propre sécurité." Il a en outre exprimé sa conviction que le différend pouvait être résolu par des moyens pacifiques.

224. Comme le Ministre des affaires étrangères du Pakistan le sait fort bien, six pays non alignés ont recherché une solution pacifique à une conférence qui s'est réunie à Colombo. L'Inde a accepté leurs propositions, mais la Chine les a rejetées. Nous n'avons pas entendu le Pakistan formuler la moindre critique contre la Chine pour n'avoir pas accepté les propositions de Colombo. Cependant, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan voit "avec une profonde appréhension... l'augmentation de la puissance militaire de l'Inde modifier radicalement le délicat équilibre militaire..." [ibid.]. Il ajoute:

"Nos craintes qu'il n'en résulte un danger pour la sécurité du Pakistan ne sont pas de nature purement psychologique; elles sont profondément enracinées dans l'histoire et découlent d'une expérience qui nous montre que l'Inde est prête à recourir à la force armée pour régler ses différends avec ses voisins. D'autres pays de la région ont également exprimé des craintes semblables." [Ibid.]

J'avoue n'avoir entendu aucun de nos voisins, la Chine exceptée, exprimer pareille crainte. Le seul autre pays qui se montre préoccupé de l'accroissement de la force militaire de l'Inde est le Pakistan. Le Ministre des affaires étrangères parle du délicat équilibre militaire de la région et considère avec une vive appréhension toute modification de cet équilibre. Le Pakistan n'a pas exprimé de telles appréhensions lorsqu'il a recherché et obtenu une aide militaire importante ces dernières années. D'après la presse des Etats-Unis, l'aide militaire accordée par ce pays au Pakistan a été de l'ordre de 1 300 millions de dollars alors que, pendant la même période, l'Inde — dont la population est près de cinq fois plus importante que celle du Pakistan — n'a même pas reçu le dixième de l'aide fournie au Pakistan. Et encore, cette aide — pour laquelle nous sommes profondément reconnaissants — venue de pays amis, au moment où nous en avons désespérément besoin, a-t-elle rendu les Pakistanais, pour reprendre l'expression d'un journaliste américain, "anti-américains jusqu'à l'hystérie".

225. La sécurité du Pakistan est garantie par des pactes militaires conclus avec deux grandes puissances qui se sont engagées à lui venir en aide dans l'éventualité où il serait attaqué. Comment un Etat qui dispose de si fortes garanties de la part de deux grandes puissances et qui entretient, grâce à l'aide étrangère, des forces armées disproportionnées à sa superficie et aux besoins de sa défense, peut-il craindre une attaque de l'Inde, laquelle se trouve sous la menace d'un pays qui possède la plus importante armée de type classique du monde?

226. Il saute aux yeux que cette peur que le Pakistan a de l'Inde n'est pas réelle ainsi qu'en témoigne le refus persistant opposé par le Pakistan à faire enregistrer, comme l'offre l'Inde, un pacte de "non-agression" auprès des Nations Unies, sans préjuger de sa position au Cachemire. Si le Pakistan avait réellement peur de l'Inde n'est-il pas raisonnable de penser qu'il aurait accueilli avec la plus vive satisfaction un pacte de non-agression?

227. Le Pakistan désire manifestement que les différends indo-pakistanais soient réglés par la force. L'Inde a donné les assurances les plus nettes au Pakistan que les armes fournies par les Etats-Unis et le Commonwealth ne seraient pas utilisées contre lui. Apparemment, cela ne satisfait pas le Pakistan. Que pouvons-nous faire de plus pour le rassurer? Il ne nous a jamais donné d'assurance semblable en ce qui concerne l'aide militaire massive qu'il a reçue ces 10 dernières années. Bien plus, il s'est offensé des assurances que les Etats-Unis nous ont données qu'ils ne permettraient pas que l'aide militaire qu'ils accordent soit utilisée contre l'Inde. En fait, lorsque le Pakistan a utilisé des armes américaines lors des combats sur la frontière afghane, le président Ayub a critiqué vivement les Etats-Unis qui leur contestaient le droit d'utiliser des armes américaines à cette occasion. "Pensent-ils que nous allons les garder dans du coton?" a-t-il demandé.

228. Un pays qui a prétendu jadis être le plus grand champion de la lutte contre le communisme, qui a adhéré à des alliances dont le but avoué était de contenir le communisme et qui a obtenu pour cette raison une aide militaire n'éprouve apparemment aucun remords de conscience aujourd'hui à contracter un mariage de convenance avec la République populaire de Chine, qui est le seul pays au monde

aujourd'hui à croire la guerre inévitable et qui est prêt à se lancer dans des guerres d'agression pour servir sa politique nationale. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a récemment informé l'Assemblée nationale pakistanaise que ce pays avait reçu du plus grand pays d'Asie — il se référait manifestement à la République populaire de Chine — certaines assurances qu'il lui viendrait en aide en cas de conflit entre le Pakistan et l'Inde. Il semble donc que le Pakistan ait maintenant davantage foi dans les promesses de la Chine qu'en celle de l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE). Quelle remarquable métamorphose que de passer de l'OTASE à l'entente sino-pakistanaise! Point n'est besoin d'une imagination fertile pour discerner que, dans cette étrange alliance, l'objectif commun est de maintenir l'Inde dans un état de faiblesse militaire pour qu'elle ne soit pas en mesure de résister à l'agression.

229. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a délibérément dénaturé les faits lorsqu'il a dit que l'Inde expulsait de son territoire vers le Pakistan oriental des dizaines de milliers de citoyens musulmans. C'est tout le contraire qui est vrai. Il y a actuellement quelque 50 millions de musulmans en Inde, dont trois millions au Cachemire.

230. D'après le recensement indien de 1961, on a enregistré de 1951 à 1961 un accroissement de 25,6 p. 100 de la population musulmane en Inde contre un accroissement total de la population indienne de 21,5 p. 100. Cela montre-t-il que nous chassions les musulmans de l'Inde? Non seulement on peut dire qu'aucun musulman indien ne quitte l'Inde, mais encore qu'un grand nombre de musulmans pakistanaise se sont infiltrés dans les Etats indiens voisins du Bengale occidental, d'Assam et de Tripura. Le recensement pakistanaise le prouve clairement. Il montre que la population musulmane du Pakistan oriental s'est accrue de 26 p. 100 pendant la période 1951-1961. Il est cependant significatif de noter que l'accroissement est beaucoup plus faible dans certains districts du Pakistan oriental limitrophes de l'Inde. Dans le Noakhali l'accroissement n'a été que de 4,7 p. 100, dans le Comilla de 15,4 p. 100; au Bakarganj de 16,8 p. 100 et au Sylhet de 13,9 p. 100, alors que l'accroissement total de la province a atteint, rappelons-le, 26 p. 100. Les statistiques indiennes relatives aux districts frontaliers indiens complètent ce tableau en révélant que la population musulmane du Tripura a augmenté de 68 p. 100, celle du Darjeeling de 200 p. 100, celle du Dinajpur de 74 p. 100, celle du Malda de 62 p. 100, celle du Nadia de 63 p. 100, celle des Monts Garo de 49 p. 100 et celle des districts de Khasi et Jayanti de 88 p. 100. Ces chiffres sont éloquent; ils le sont d'autant plus lorsqu'on les compare à l'accroissement de l'ensemble de la population musulmane de l'Inde qui a été, rappelons-le une fois de plus, de 25,6 p. 100. Toutes les données démographiques naturelles étant prises en considération, cet accroissement important n'a été possible qu'avec une immigration massive en provenance des districts frontaliers du Pakistan oriental, en particulier de ces districts qui, d'après le recensement pakistanaise, indiquent un accroissement de population anormalement faible.

231. Ces statistiques prouvent à l'évidence qu'aucune pression n'a été exercée sur les musulmans de l'Inde, mais qu'il y a eu en fait une large infiltration de musulmans pakistanaise en Inde. Cela nous pose

d'ailleurs un difficile problème économique et politique.

232. Comme je l'ai déjà signalé, les chiffres du recensement pakistanaise montrent qu'au Pakistan oriental, la population musulmane a augmenté de 26 p. 100 alors que la population hindoue est demeurée pratiquement stationnaire pendant cette même période de 10 ans. D'après le recensement pakistanaise de 1951, la population hindoue atteignait au total 9,2 millions d'habitants. Selon le recensement de 1961, le chiffre total est maintenant de 9,4 millions. Si cette population avait augmenté à peu près dans les mêmes proportions que la population musulmane, elle compterait environ 2 250 000 âmes de plus. Comment expliquer que cet accroissement n'ait pas eu lieu? Les données dont nous disposons indiquent qu'environ 2 250 000 Hindous ont été obligés de quitter le Pakistan oriental pour se réfugier en territoire indien; c'est la seule explication que l'on puisse trouver au fait que la population hindoue du Pakistan oriental est restée stationnaire.

233. Depuis sa création, le Gouvernement pakistanaise a appliqué une politique communale fondée sur la théorie pernicieuse des deux nations. C'est cette politique qui a forcé 2 250 000 Hindous à fuir le Pakistan oriental pendant la période de 1951-1961. Or, cette politique présente un double avantage pour le Pakistan. Premièrement, elle l'aide à se débarrasser de la population hindoue du Pakistan oriental, les Hindous ayant été pratiquement éliminés du Pakistan occidental. Deuxièmement, elle l'aide à ramener le chiffre de la population du Pakistan oriental au même niveau que celui du secteur occidental. Sur les 93 millions d'habitants que compte le Pakistan, 51 millions — dont 9 millions d'Hindous — vivent sur les 55 000 milles carrés du Pakistan oriental, et 42 millions sur les 320 000 milles carrés du Pakistan occidental. Si les 9 millions d'Hindous pouvaient être chassés, la population des deux secteurs s'équilibrerait et le Pakistan occidental aurait une excellente raison d'insister pour obtenir la parité avec le Pakistan oriental pour ce qui est de la représentation à l'assemblée nationale.

234. Non, le musulman indien est parfaitement capable de prendre soin de lui-même et il n'a nul besoin de la protection du Gouvernement pakistanaise. Si celui-ci entend étendre sa sollicitude au bien-être des musulmans qui ne sont pas ses propres nationaux, il ferait mieux d'offrir ses bons offices à ses amis du gouvernement de la République populaire de Chine pour que celui-ci cesse de persécuter ou d'expulser les musulmans de Sinkiang.

235. M. BHUTTO (Pakistan) [traduit de l'anglais]: La délégation du Pakistan ne désire pas s'engager dans une discussion marquée par les récriminations et la calomnie. Nous avons fait de notre mieux, avec la modération qui nous caractérise, pour essayer de faire comprendre à l'Assemblée l'importance que présente pour la paix et la stabilité de l'Asie le règlement du différend du Cachemire. Il me faut, je le regrette, prendre à nouveau la parole pour rétablir les faits qui ont été déformés et réfuter les allégations formulées contre le Gouvernement du Pakistan.

236. Je commencerai par la question des infiltrations. A notre avis, l'Inde pratique délibérément une politique d'éviction de ses citoyens musulmans vers le Pakistan. Je tiens à déclarer ici, devant vous, que la question de savoir si ces gens ont été expulsés

ou s'il s'agit d'éléments qui se sont infiltrés peut être déterminée par une commission d'enquête des Nations Unies, par une commission d'enquête internationale, une commission d'enquête du Commonwealth ou par quelque autre commission tierce dont conviendrait l'Inde et le Pakistan. Les faits sont de ceux que l'on peut vérifier. Une commission d'enquête, quelle qu'elle soit, peut déterminer si ces pauvres infortunés qui ont été poussés par les baïonnettes indiennes vers le Pakistan sont des Indiens ou des Pakistanais. Ce sont là des faits faciles à vérifier. Le Gouvernement pakistanais a demandé au Gouvernement de l'Inde de bien vouloir mettre fin à ce génocide et de laisser ses citoyens qui ont le droit, selon la Constitution de l'Inde, de vivre en paix sur le sol indien décider eux-mêmes de l'endroit où ils veulent vivre. Cependant, parce qu'ils sont musulmans, parce qu'ils ont commis le péché d'être nés dans une religion différente, ces gens sont délibérément chassés de leur foyer et expulsés au Pakistan.

237. Nous avons maintes fois demandé au Gouvernement de l'Inde d'organiser à un niveau élevé — celui des ministres par exemple — une conférence sur la question ou de permettre qu'une commission d'enquête détermine l'avenir de cette population malheureuse et innocente chassée de ses foyers; jusqu'ici, nos appels sont demeurés sans réponse. Le Gouvernement de l'Inde a refusé d'apporter une solution à ce problème humain. Ces malheureux des Etats d'Assam et de Tripura sont expulsés de l'Inde et chassés au Pakistan oriental uniquement parce qu'ils sont nés musulmans bien qu'ils soient citoyens indiens et bénéficient, en vertu de la Constitution indienne, des mêmes droits que les autres citoyens de l'Inde. De cette tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, je répète que le Pakistan est prêt, ici même, à accepter qu'une commission d'enquête internationale, une commission d'enquête des Nations Unies, une commission d'enquête du Commonwealth ou toute autre commission composée de tierces parties qu'accepteraient l'Inde et le Pakistan procède à une enquête et détermine l'avenir de ces malheureux citoyens chassés de leurs foyers.

238. On nous dit que c'est là un moyen commode pour le Gouvernement pakistanais de réduire sa propre population afin de supprimer la différence qui existe entre l'effectif de la population du Pakistan oriental et celui du Pakistan occidental et d'obtenir une représentation égale du Pakistan occidental et du Pakistan oriental à l'assemblée nationale pakistanaise. C'est reconnaître qu'il y a eu des élections au Pakistan, qu'il existe une assemblée nationale au Pakistan. En fait, des élections se sont déroulées au Pakistan non pas une mais trois fois comme dans le grand Etat indien, car le Pakistan et l'Inde sont devenus indépendants exactement au même moment.

239. J'en viens maintenant à la question du Cachemire. On a dit que le problème principal au Cachemire n'est pas celui de la libre détermination, mais celui de l'agression qui a été commise par le Pakistan en 1948 et 1949. Ce n'est pas là une accusation nouvelle. Le Conseil de sécurité a été saisi des plaintes de l'Inde au sujet de l'agression pakistanaise et les a rejetées lorsqu'il a décidé qu'il appartenait aux habitants du Cachemire eux-mêmes de se prononcer sur leur propre avenir. Cette décision avait été acceptée par l'Inde. L'Inde peut-elle maintenant revenir sur son acceptation des résolutions des Nations Unies qui ont été adoptées après que l'Inde

a eu toute possibilité de se faire entendre? De quel droit peut-on justifier le refus aux habitants du Cachemire du droit naturel de déterminer de leur propre avenir en invoquant une prétendue agression du Pakistan? Sur ce sujet, je voudrais citer quelques déclarations de M. Nehru, premier ministre de l'Inde, sur la question d'un plébiscite au Cachemire. Le 27 octobre 1947, il a dit:

"Je tiens à préciser que l'aide apportée au Cachemire en cette période de crise n'est nullement destinée à influencer l'Etat pour qu'il se rattache à l'Inde. Notre opinion, que nous avons exprimée publiquement à maintes reprises, est que la question du rattachement d'un territoire ou d'un Etat faisant l'objet d'un différend doit être réglée conformément aux désirs de la population, et nous nous en tenons à cette opinion."

Le 2 novembre 1947, le Premier Ministre de l'Inde déclara:

"Nous avons grand souci de ne rien faire de définitif dans un moment de crise et sans que le peuple du Cachemire ait eu pleinement l'occasion d'exprimer sa volonté. C'est à lui qu'il appartient de décider en dernière analyse."

"Et je tiens à préciser que notre politique a toujours admis que, lorsque le rattachement d'un Etat à l'un ou l'autre des Dominions fait l'objet d'un différend, la question doit être décidée par le peuple de cet Etat. C'est en conformité avec cette politique que nous avons ajouté une clause à l'instrument d'accession du Cachemire."

240. Le 15 janvier 1948, le représentant de l'Inde au Conseil de sécurité a déclaré:

"La question du statut futur du Cachemire à l'égard des Etats voisins et du monde en général, et, autre question, celle de savoir s'il ne devrait pas renoncer à son union avec l'Inde et soit demander son rattachement au Pakistan, soit demeurer indépendant avec le droit de demander son admission à l'Organisation des Nations Unies, sont, nous l'avons reconnu, des problèmes qui doivent être résolus par la libre décision du peuple du Cachemire, décision qu'il prendra lorsqu'il aura retrouvé une vie calme normale^{21/}"

241. Dans une lettre en date du 11 septembre 1951 adressée aux Etats Membres des Nations Unies, le Premier Ministre de l'Inde a déclaré:

"... le Gouvernement de l'Inde non seulement affirme de nouveau qu'il accepte le principe selon lequel, pour décider si le rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde doit être définitif, on doit recourir à la méthode démocratique que constitue un plébiscite libre et impartial, organisé sous les auspices des Nations Unies, mais encore il souhaite vivement que les conditions nécessaires pour que ce plébiscite puisse avoir lieu soient créées aussi rapidement que possible^{22/}"

242. Dans une allocution radiodiffusée à la nation indienne, le Premier Ministre de l'Inde a dit le 2 novembre 1947:

"Nous avons déclaré que le sort du Cachemire devait être, en dernier ressort, décidé par sa

^{21/} Ibid., 240ème séance, p. 29.

^{22/} Ibid., sixième année, Supplément spécial No 2, document S/2375, annexe 3, par. 4.

population. Nous avons pris cet engagement non seulement envers la population du Cachemire, mais devant le monde. Nous ne voulons ni ne pouvons revenir sur notre parole."

243. Tel est l'engagement qui a été pris par le Premier Ministre de l'Inde lui-même envers son propre peuple, envers le peuple du Pakistan et envers le monde tout entier, tant dans son propre pays qu'au Conseil de sécurité des Nations Unies. On nous dit maintenant que le Pakistan a commis une agression au Cachemire. Il faut laisser au peuple du Cachemire le soin de décider si le Pakistan a vraiment commis quelque tort à son égard ou si ce sont le peuple et le gouvernement de l'Inde qui se sont emparés de son territoire et ont commis des actes de vandalisme dont ce peuple a souffert. Il appartient donc aux habitants du Cachemire, et à eux seuls, de le dire. Il n'appartient ni au Pakistan ni à l'Inde de décider si le peuple du Cachemire veut être rattaché au Pakistan ou à l'Inde.

244. Le Pakistan ne revendique pas le Cachemire. Nous ne prétendons pas que le Cachemire devrait automatiquement faire partie du Pakistan. Nous déclarons que le peuple du Cachemire, comme celui de quelque partie que ce soit de l'Asie ou de l'Afrique, doit avoir le droit à la libre détermination; il doit pouvoir décider de son propre avenir par des moyens libres et impartiaux non seulement de la manière voulue par le peuple du Cachemire, mais de la façon dont les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan sont convenus aux Nations Unies aux termes de deux résolutions du Conseil de sécurité^{23/}. Ces deux résolutions du Conseil de sécurité sont maintenant désavouées, tout d'abord sous le prétexte qu'une telle mesure signifierait la "katanganisation" de l'Inde et qu'un Etat de caractère pluraliste comme l'Inde n'admettrait pas la "katanganisation" du pays. De notre côté, nous ne souhaitons pas non plus un démembrement du pays voisin. Personne ne désire la "balkanisation" d'un Etat. Mais il n'est pas ici question de la "katanganisation" ou de la "balkanisation" de l'Inde. Après l'indépendance, les dirigeants des Etats princiers devaient décider du futur de ces Etats en consultation avec le peuple, conformément à la volonté de celui-ci. Il n'existe aucune analogie, de quelque nature que ce soit, entre la "balkanisation" d'un pays et l'exercice du droit de libre détermination qui a été reconnu et accepté par les autres Etats intéressés et, dans ce cas précis, accepté également par le Gouvernement de l'Inde tant ici que devant le monde entier.

245. Cependant, une autre raison a été avancée, à savoir que les conditions avaient changé. Le Gouvernement de l'Inde a invoqué la doctrine du rebus sic stantibus en ce qui concerne l'accord international sur le Cachemire. On se souviendra que la doctrine du rebus sic stantibus, qui ne respecte pas les traités solennellement conclus et ne fait aucun cas des accords intervenus entre Etats souverains, a généralement été invoquée par des Etats agressifs, par des Etats comme l'Allemagne nazie, qui déchiraient les traités sous prétexte que les conditions avaient changé.

246. Appartient-il à l'Inde d'être juge de sa propre cause? Si les conditions ont réellement changé, c'est un organe impartial qui devra en décider en

toute objectivité. Que l'on demande donc à un organe impartial de déterminer objectivement si les conditions ont changé ou non. Ce n'est pas là une situation qui puisse être évaluée subjectivement selon les caprices du Gouvernement de l'Inde qui s'est rendu coupable d'agression contre le peuple du Jammu et Cachemire, et qui ne permet pas au peuple du Jammu et Cachemire d'exercer son droit à la libre détermination.

247. Le cheik Muhammed Abdullah, cette grande personnalité marquante du Cachemire, languit en prison. Depuis 10 ans ce grand chef du peuple du Cachemire pourrit dans les cachots indiens. Au cours de cette décennie, nous avons vu la libération de bien des nations. Une décennie est une longue période, bien trop longue pour garder en prison le chef de tout un peuple. Les hommes meurent, les enfants deviennent adultes et pendant tout ce temps ce grand dirigeant d'un peuple pourrit dans un cachot sans que la conscience du monde en soit remuée pour autant. La conscience du monde est tellement sensible à la détention volontaire d'un cardinal en Hongrie que le Président d'un autre pays se voit tenu d'en faire mention. Lorsqu'un grand dirigeant algérien est gardé en prison pendant cinq ans, le monde entier s'émeut. Mais voici le cas d'un grand chef du peuple du Jammu et Cachemire qui languit en prison depuis 10 ans, et personne n'en dit mot, même à voix basse.

248. Les mains de l'Inde sont souillées du sang du peuple du Cachemire. Que l'Inde prenne clairement conscience de cette situation, qu'elle libère le cheik Abdullah, qu'elle organise un plébiscite libre et impartial!

249. Je tiens, au sujet de la détention du cheik Abdullah, à citer le Times de Londres:

"Le procès du cheik Abdullah, l'ancien Premier Ministre du Cachemire, traîne en longueur au Jammu et l'énoncé du chef d'accusation de conspiration criminelle prend bien plus longtemps que quiconque pouvait le penser — à l'exception de ceux qui sont persuadés que le gouvernement cherche non pas à obtenir la condamnation de cet homme mais le garder en prison, car s'il était libéré, il exercerait encore au Cachemire une grande autorité. Il y a maintenant 10 ans et 2 semaines que le cheik a été arrêté pour la première fois et il est resté en prison depuis lors, sauf pendant quatre mois en 1958.

"L'accusation de conspiration a été formulée après sa deuxième arrestation en 1958, mais le procès ne s'est ouvert qu'il y a un an. A ce moment-là, la défense avait calculé avec optimisme que 12 mois suffiraient au ministère public pour soutenir l'accusation bien que l'on sût qu'il allait citer quelque 250 témoins. En fait, pendant l'année écoulée, le tribunal n'a entendu que le dixième d'entre eux.

"Au début de l'année, parlant en son propre nom et en celui de ses coaccusés (les prévenus sont au nombre de 24), le cheik a protesté de nouveau contre la "prolongation inconcevable" du procès. Il a déclaré qu'à sa connaissance le gouvernement avait déjà dépensé quelque 2 600 000 livres sterling pour le procès et que, pour sa part, il était dans l'incapacité de couvrir les frais croissants de la défense.

"En juin, le représentant principal du ministère public, M. N. S. Pande" — nous ne parlons pas de

^{23/} Ibid., troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 75 et Ibid., quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15.

l'avocat pour la défense, mais bien du représentant principal du ministère public — "s'est retiré. Il a déclaré que les sommes dépensées pour ses honoraires pourraient être utilisées à des fins meilleures. Le procès, a-t-il ajouté, pourrait encore continuer ainsi pendant cinq à sept années."

250. Tout ce que nous demandons pour le Cachemire, c'est que l'Inde fasse honneur à ses engagements. L'Inde doit tenir ses promesses et il ne faut chercher aucun prétexte pour s'opposer à un règlement humanitaire de ce différend. Le peuple du Cachemire, comme les peuples du reste de l'Asie et ceux d'Afrique, doit pouvoir décider de son propre avenir et exprimer librement sa volonté.

251. Quand et comment le Pakistan devrait-il retirer ses troupes et quels effectifs devrait-il retirer, voilà tout ce que nous sommes disposés à soumettre à une tierce partie, qui serait chargée de déterminer ce que le Pakistan devrait faire et ce que l'Inde devrait faire. Ces 15 dernières années, nous avons accepté chacune des 14 propositions qui ont été formulées à cet égard; l'Inde les a toutes rejetées.

252. On a prétendu que l'Inde exerce sa souveraineté sur l'Etat de Jammu et Cachemire et que cette souveraineté est totale et complète. Elle est à ce point totale et complète qu'à six reprises nous avons engagé des négociations avec le Gouvernement de l'Inde — négociations auxquelles j'ai participé — au sujet de l'avenir de l'Etat de Jammu et Cachemire. C'est un territoire contesté et il le restera aussi longtemps que justice n'aura pas été rendue au peuple du Cachemire. Nous n'accepterons jamais une solution fondée sur l'opportunisme ou la force. Il faudra bien qu'un jour justice soit rendue au peuple du Cachemire.

253. On a également mentionné le conflit entre l'Inde et la Chine et nos inquiétudes à ce sujet. Ce conflit, certes, nous préoccupe, car il oppose deux Etats qui sont nos voisins. Il nous préoccupe aussi du fait qu'en raison de ce litige frontalier, l'Inde s'est efforcée d'exagérer l'ampleur de ce conflit de façon à recevoir une assistance militaire gratuite des puissances occidentales. Depuis 15 années, la politique de l'Inde, même du haut de cette tribune, est toujours dirigée contre les puissances occidentales. L'Inde a toujours tenté de saper les intérêts de l'Occident. Et voici que, subitement, c'est nous que l'on accuse de métamorphose — alors que c'est l'Inde elle-même qui a subi la forme la plus saugrenue de métamorphose. Pendant 15 années, à cette tribune et en d'autres lieux, l'Inde a, maintes et maintes fois, accusé et condamné l'Occident et sa politique — et voici qu'aujourd'hui elle prétend que c'est le Pakistan qui a changé de politique. En quoi le Pakistan a-t-il modifié sa politique? Nous sommes toujours membres des deux alliances défensives, nous y adhérons encore. C'est l'Inde qui voudrait jouer sur les deux tableaux.

254. Le monde a été trop bon avec l'Inde. Le temps montrera que l'attitude inconséquente de l'Inde la conduira dans une impasse, que l'Inde ne pourra indéfiniment poursuivre sa politique de duplicité. Nous sommes membres des alliances défensives et celles-ci nous imposent des obligations auxquelles nous n'avons pas renoncé. En revanche, l'Inde prétend être toujours un pays non aligné, alors que nous savons pertinemment qu'en raison de l'assistance qu'elle reçoit, sa politique se dirige et s'oriente

d'une certaine manière — pour un certain temps — qui est avantageuse pour le Gouvernement indien.

255. On nous a accusés de profiter du conflit sino-indien. Je voudrais demander à cette assemblée: quel avantage le Pakistan en a-t-il retiré? Lorsque ce regrettable conflit a éclaté et alors que les armées indiennes étaient en déroute — en déroute dans des conditions particulièrement humiliantes — le Pakistan aurait fort bien pu profiter de la situation. Or, le Pakistan a fait preuve d'une modération remarquable et s'est retenu d'agir de quelque façon que ce soit. Je doute que tout autre Etat, placé dans la même situation, aurait alors fait preuve de la même retenue que le Pakistan. Cependant, on ne lui en a pas su gré. On a prétendu que nous profitons de la situation. Certes, et comme je l'ai souligné, nous aurions pu le faire; mais nous ne l'avons pas fait parce que nous avons foi dans les méthodes pacifiques, dans le règlement pacifique des différends internationaux et non pas dans des solutions fondées sur les conflits armés.

256. Ces 15 dernières années, l'Inde n'a pas commis moins de cinq actes d'agression. C'est là un beau palmarès: ces 15 dernières années, je le répète, l'Inde a commis cinq actes d'agression pour régler ses problèmes internationaux. Et c'est aujourd'hui le Pakistan que l'on qualifie d'agresseur. Tout cela est d'une belle ironie.

257. On nous a accusés d'entretenir avec la République populaire de Chine des rapports de nature fort singulière. La République populaire de Chine est un pays voisin du Pakistan. Nous avons avec la République populaire de Chine une frontière commune longue de 600 kilomètres environ. Nous voulons entretenir de bonnes relations avec tous nos voisins. Avons-nous tort? Est-ce là un crime? Est-ce une faute de la part du Pakistan que de vouloir entretenir des relations amicales et harmonieuses avec tous ses voisins, dans l'intérêt de la paix en Asie, dans l'intérêt de la paix du monde? Nous entretenons des rapports de bon voisinage avec le Népal. Nous entretenons des rapports de bon voisinage avec Ceylan. Nous entretenons des rapports de bon voisinage avec la Birmanie. Nous avons repris nos relations avec l'Afghanistan. Nous voudrions entretenir des relations de bon voisinage avec l'Inde également, à condition que l'Inde veuille bien fonder sa politique sur des impératifs de justice et d'équité et qu'elle ne soit pas toujours prête à commettre des actes d'agression contre le Pakistan dont, à maintes reprises, elle a déclaré qu'il était son "ennemi numéro un". L'ancien Ministre de la défense de l'Inde, M. Krishna Menon, et d'autres personnalités officielles de l'Inde ont qualifié le Pakistan "d'ennemi numéro un de l'Inde"; mais, en octobre dernier, c'est avec la République populaire de Chine que l'Inde est entrée en conflit et non pas avec le Pakistan.

258. Qu'y a-t-il de si extraordinaire dans les relations du Pakistan avec la République populaire de Chine? Nous avons signé un accord de frontière avec la République populaire de Chine parce que nous avons une frontière commune avec la République populaire de Chine. Si nous avions une frontière commune avec la Nigéria ou le Guatemala, nous signerions un accord avec la Nigéria ou le Guatemala. Mais il se trouve que c'est la République populaire de Chine qui a quelque 600 kilomètres de frontière commune avec le Pakistan. Ce fut un accord entre deux Etats souverains et égaux, élaboré dans un

esprit de compromis et de conciliation. Mais ce ne sont pas là des méthodes auxquelles souscrit l'Inde. L'Inde veut que les choses soient réglées sur la base du "c'est à prendre ou à laisser". C'est pourquoi l'Inde ne peut parvenir à aucun accord avec aucun de ses voisins. C'est la raison pour laquelle l'Inde veut que le Pakistan cesse sa prétendue agression. C'est la raison pour laquelle l'Inde veut que la République populaire de Chine cesse sa prétendue agression.

259. L'Inde nous a offert très généreusement un pacte de "non-agression". Il a été fait grand bruit à propos de ce pacte offert au Pakistan. L'offre vient, je crois, d'être renouvelée. Récemment, le Président de l'Inde a proposé, au cours de sa visite aux Etats-Unis, qu'un pacte de non-agression soit signé entre l'Inde et le Pakistan et enregistré au Secrétariat des Nations Unies. L'idée est sans doute que l'enregistrement par les Nations Unies conférerait au pacte une valeur juridique et une sanction morale internationales.

260. Pourrions-nous demander au Gouvernement de l'Inde quelle valeur il a accordée aux résolutions des Nations Unies sur l'Etat de Jammu et Cachemire, auxquelles l'Inde a souscrit? Le respect que le Gouvernement indien a montré pour ces résolutions nous laisse fort sceptiques en ce qui concerne cette assurance.

261. Le Pakistan fait partie de l'Organisation des Nations Unies et en tant que Membre de cette organisation nous sommes tenus, conformément à la Charte, de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques. Les paragraphes 3 et 4 de l'Article 2 de la Charte sont très nets:

"Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

"Les membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les Buts des Nations Unies."

262. Ces dispositions de la Charte imposent au Pakistan et à tous les autres Membres des Nations Unies l'obligation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Ne constituent-elles pas, en fait, un engagement de non-agression? Etant depuis 16 ans Membre des Nations Unies et ayant toujours résolument mis en œuvre, aussi bien dans leur lettre que dans leur esprit, les résolutions des Nations Unies, nous estimons que le Gouvernement indien est, lui aussi, conformément à cette même Charte, tenu de régler tous les différends par des moyens pacifiques. Nous voudrions donc bien savoir pourquoi, au lieu de nous acquitter par des actes de nos obligations, nous devrions seulement nous contenter de répéter ce à quoi nous nous sommes engagés de façon si solennelle entre nous et devant l'Organisation mondiale.

263. Récemment, à la veille de la dernière série de conversations sur le Cachemire, alors qu'il était évident que les chances de succès étaient faibles, l'Inde, après avoir rendu difficile un règlement du problème par des moyens pacifiques fondés sur

l'honneur et l'équité, a proposé un pacte de non-agression. Ce qui, en réalité, signifiait que le Pakistan devait accepter la division permanente du Cachemire par la ligne du cessez-le-feu. Accepter un pacte de non-agression aurait signifié que le Pakistan décide d'accepter le statu quo. Un tel règlement ne peut être qualifié d'équitable et conforme à l'honneur. Je le répète: le Pakistan n'aura pas recours aux armes ni maintenant ni plus tard. Mais nous ne pouvons pas apposer notre signature à un document sous la dictée de l'Inde.

264. A bien des égards, qu'il s'agisse de la population, du territoire, des forces armées, de la main-d'œuvre ou de la puissance économique, le Pakistan n'atteint même pas le tiers de l'importance de l'Inde. Nous ne nous livrerons jamais à une agression contre l'Inde non seulement parce que notre pays est plus petit, mais aussi parce que notre politique étrangère a pour principe de régler tous les différends par des moyens pacifiques et par des négociations, en application des dispositions de la Charte.

265. Nous lancer dans une agression pour régler le problème du Cachemire serait, selon nous, contraire à nos intérêts, à nos principes les plus élevés, au bien-être de notre peuple, à la paix et à la stabilité dans la péninsule indienne et en Asie. Nous n'avons jamais agi de la sorte. L'idée de recourir à une démonstration de force l'hiver dernier, au moment de la défaite et de l'humiliation suprêmes de l'Inde, ne nous a même pas tentés, ce qui constitue une preuve suffisamment convaincante des intentions pacifiques du Pakistan. Je pense que bien peu de pays se seraient contents comme le fit le Pakistan lorsque l'Inde subit ce désastre sur ses frontières face à la République populaire de Chine. Il ne peut y avoir de meilleure démonstration des dispositions pacifiques du Pakistan, en paroles comme en actes, que sa conduite pendant les 15 dernières années.

266. Par contre, quelle a été la conduite de l'Inde? Quelle a été l'attitude de l'Inde dans le règlement de ces différends? L'Inde a le rare privilège d'être le seul Etat moderne, qui, en 15 ans, a eu recours cinq fois à la force pour régler ses problèmes internationaux.

267. Examinons, à ce propos, les déclarations des dirigeants de l'Inde. J'espère que l'Assemblée me témoignera de l'indulgence si je répète les déclarations des dirigeants indiens sur la manière de régler le problème de Cachemire.

268. Le Premier Ministre de l'Inde a déclaré le 21 janvier 1962:

"En ce qui concerne la Chine et le Pakistan, l'Inde est déterminée à s'opposer à leur agression."

L'ancien Ministre de la défense de l'Inde, M. Krishna Menon, a déclaré:

"Vous savez que nous n'avons pas renoncé à la violence à l'égard de tout pays qui viole nos intérêts." [Hindustan Times du 6 décembre 1961.]

Le Président du Congrès, M. Sanjiva Reddy, a dit:

"Nous devons libérer les zones occupées du Cachemire. Nous avons remis le règlement de ce problème à plus tard, mais nous n'acceptons pas la ligne du cessez-le-feu comme solution permanente."

Il a formulé l'espoir que la population de la partie occupée du Cachemire lutterait pour se libérer de l'usurpateur et a ajouté que:

"Dans un court laps de temps, le Gouvernement de l'Inde choisira le moment opportun pour libérer la partie du Cachemire qui se trouve entre les mains du Pakistan." [Statesman du 5 janvier 1962.]

Telles sont les remarques des dirigeants indiens qui ont offert au Pakistan un pacte de non-agression.

269. Nous avons de bonnes relations avec tous les pays de notre région, en fait avec tous les pays. Nous avons essayé de régler par des moyens pacifiques tous les différends avec nos voisins ainsi qu'avec tous les autres pays. Le Pakistan continuera à lutter pour la paix dans notre région et pour la paix dans le monde. Nous ne recourons pas à la force. Nous montrerons que nos paroles peuvent être prouvées par des actes. Il appartient au Gouvernement indien d'adopter une politique identique afin que nous puissions vivre en paix.

270. Notre peuple est pauvre. Nous voulons extirper les stigmates et le vice de la pauvreté. Nous voudrions voir la coopération et la bonne volonté s'établir entre les peuples de l'Inde et du Pakistan, afin que nous puissions utiliser nos ressources pour le bien de la population de la péninsule et pour le bien des peuples de l'Asie et avancer vers un monde meilleur.

271. Aucun décret de la Providence ne condamne les peuples d'Asie et d'Afrique à vivre dans la pauvreté. Coopérons et donnons le meilleur de nous-mêmes afin d'effacer les stigmates de la misère. Mais cela ne peut être réalisé que si la justice règne dans

le monde, si les hommes consentent à accepter le principe de l'égalité, s'ils sont prêts à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Il ne sert à rien d'essayer de semer le doute dans l'esprit de nos amis. Nous faisons preuve de constance dans l'amitié. Nous sommes demeurés fidèles à ceux pour qui nous avons eu de l'amitié et, au cours des 15 dernières années, le Pakistan a prouvé qu'il savait tenir parole.

272. Je m'engage ici, au nom de 100 millions d'habitants du Pakistan à ce que le droit de libre détermination, ce droit que l'Inde a accepté d'accorder aux peuples du Cachemire, soit appliqué et que justice soit rendue à ce peuple, car telle est la loi de l'équité et la loi éternelle.

273. M. CHAKRAVARTY (Inde): Nous venons d'entendre un autre long discours du Ministre des affaires étrangères du Pakistan. Ce discours était à ce point chargé d'émotion que nous ne savons vraiment pas s'il a soulevé de nouveaux points qui appellent une réponse. Nous aimerions par conséquent examiner sa déclaration afin de décider si une autre réponse s'impose. A cette heure tardive, je voudrais solliciter votre indulgence et la permission de réserver notre droit de réponse pour un moment plus approprié.

274. M. Dato' ONG (Malaisie): Je n'ai pas l'intention d'exercer, à cette heure tardive, mon droit de réponse à la réponse donnée par le représentant de l'Indonésie à ma déclaration faite à la 1219ème séance, car je ferai une déclaration, au cours de la discussion générale, avant la fin de la semaine.

la séance est levée à 19 h 35.